

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Edi-

to



Vous retrouverez dans ce rapport d'activité tous les éléments, chiffrés ou non, qui témoignent d'une année 2020 particulièrement chargée.

En effet, ce rapport répond à notre exigence de transparence, il vous informe des enjeux intercommunaux et fait le bilan de l'année écoulée.

2020 a été une année marquée par la crise sanitaire laquelle a indubitablement impactée la gestion de nos services.

Ce rapport d'activité, véritable reflet de notre projet communautaire, révèle également le travail important réalisé par les Vice-présidents, les conseillers communautaires et les agents de la communauté de communes, dont l'engagement permet de vous apporter des services publics de qualité.

Bonne lecture !

Jean-Luc ANDERHUEBER,

*Président de la Communauté de communes
des Vosges du sud*

Elue en charge de la communication : Nathalie CASTELEIN
Création graphique : service communication CCVS
Crédits photos : CCVS

Imprimé par nos soins
Réalisation septembre 2021

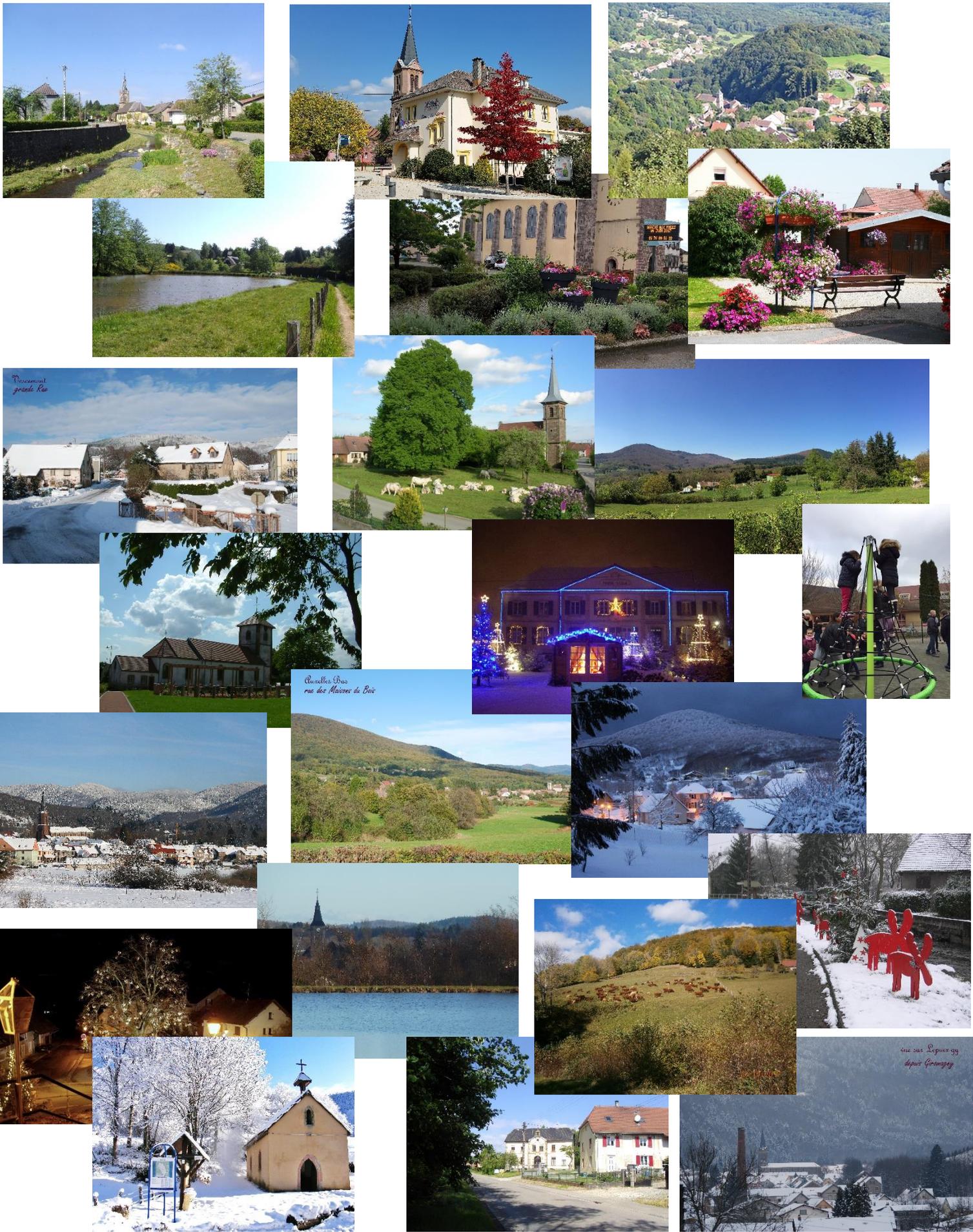


TABLE des MATIÈRES

IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD	7
FINANCES	11
Présentation abrégée (dépenses)	11
Éléments de lecture des données financières	12
Retour sur l'année passée.....	12
ASSAINISSEMENT	13
Assainissement collectif	13
Assainissement non-collectif	14
PETITE ENFANCE	15
Le service aux familles	16
Rappel des services proposés	16
Quelques chiffres	17
Les activités.....	18
L'accueil de l'enfant	18
La covid-19	18
Le projet d'établissement	19
L'hygiène bucco-dentaire	19
La réunion de rentrée	19
ENFANCE-JEUNESSE	20
Le Pôle Enfance : accueil et animation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans	21
Accueils périscolaires.....	21
Accueil extrascolaire	21
Mercredis	21
Vacances scolaires.....	21
Détails des fréquentations	21
Organisation des ressources humaines	21
Les objectifs du Pôle enfance	22
1. Le cœur de mission	22
2. Le développement des compétences	22
3. Le partenariat local	23
Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes.....	23
Le cas particulier de Giromagny	24
SCOLAIRE	25
Le fonctionnement	26
Mise en place d'une commission affaires scolaires.....	26
Les dotations	26

Le service	27
Transport scolaire	27
Accompagnement à la scolarité.....	27
CULTURE.....	28
La médiathèque intercommunale.....	28
Missions des médiathèques.....	29
2020, une année particulière.....	29
Le réseau des médiathèques de la communauté de communes	29
Les collections	30
Le budget	31
Les prêts.....	31
Fréquentation	32
Les animations	32
Statistiques 2020.....	32
La forge-musée	33
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS.....	35
La compétence GEMAPI et le contexte local	35
Le lancement d'une étude préalable à la restauration de la Saint-Nicolas	35
L'étude des désordres sur le Rhône à Auxelles-Bas	37
L'assistance technique aux communes.....	37
Les autres actions effectuées en 2020.....	37
Le budget de l'année 2020.....	38
LA GESTION DES DECHETS	39
Les déchets ménagers.....	39
Les composteurs	40
Les déchets verts.....	40
TOURISME	41
Convention avec Belfort Tourisme	41
Les visites estivales dans les Vosges du sud	42
AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	43
Aide à l'immobilier d'entreprise	43
Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain	43
Maintien à domicile	44
L'aide aux entreprises.....	44
Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise	44
Pistes et sentiers	45
URBANISME ET DROIT DES SOLS.....	46
ADS.....	46

Planification urbaine	47
LES MOYENS GENERAUX	49
Finances – comptabilité – paies	49
Personnel	50
Effectifs	50
Organigramme	50
Gestion des carrières	50
Formation	50
Paies	50
Absentéisme	50
Instances paritaires	50
Volet social	50
Participation mutuelle	50
Comité national d'action sociale.....	50

COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS *

*source INSEE 2018



source Insee 2018



22 communes



15 698 habitants
(source INSEE 2018)



1 Opération Grand Site
Ballon d'Alsace



175,10 km²



1 247 m. altitude



IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

La Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) est née de la volonté législative, le 1^{er} janvier 2017, en application du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté dans le prolongement de la loi n°2015-951 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Elle constitue la fusion des communautés de communes de la haute Savoureuse et du pays sous-vosgien qui s'étaient toutes deux formées en décembre 2014.

La CCVS constitue un ensemble de 15 698 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2021) située au nord de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Delle-Héricourt de 310 000 habitants dont le Pôle métropolitain nord-Franche-Comté assure la représentation institutionnelle.

Elle représente l'un des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Territoire de Belfort et correspond à une aire géographique de 175,10 km² au nord du département.

Commune	Population légale INSEE 2018 (données au 28/12/2020)		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Anjoutey	595	22	617
Auxelles-Bas	458	13	471
Auxelles-Haut	287	7	294
Bourg-sous-Châtelet	122	2	124
Chaux	1 157	32	1 189
Etueffont	1 458	57	1 515
Felon	240	5	245
Giromagny	2 997	83	3 080
Grosagny	525	9	534
Lachapelle-sous-Chaux	747	26	773
Lachapelle-sous-Rougemont	578	6	584
Lamadeleine-Val-des-Anges	42	2	44
Lepuix	1 157	21	1 178
Leval	239	1	240
Petitefontaine	189	5	194
Petitmagny	306	6	312
Riervescemont	98	2	100
Romagny-sous-Rougemont	220	6	226
Rougegoutte	971	25	996
Rougemont-le-Château	1 494	65	1 559
Saint-Germain-le-Châtelet	644	23	667
Vescemont	733	23	756
TOTAL	15 257	441	15 698

Renouvelé à la suite des élections municipales de 2020, le bureau communautaire est composé des personnes suivantes :

Nom	Fonction
Jean-Luc ANDERHUEBER	Président
Eric PARROT	1 ^{er} Vice-président, en charge de l'assainissement, des services techniques et des bâtiments
Christian CODDET	2 ^e Vice-président, en charge de la mutualisation des moyens
Didier VALLVERDU	3 ^e Vice-président, en charge des finances et de la vie associative
Alain FESSLER	4 ^e Vice-président, en charge de la culture
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE	5 ^e Vice-présidente, en charge des affaires scolaires et périscolaires
Jean-Pierre BRINGARD	6 ^e Vice-président, en charge du tourisme, de l'Opération Grand Site et du marché de terroir
Christian CANAL	7 ^e Vice-président, en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat
Jacky CHIPAUX	8 ^e Vice-président, en charge des politiques environnementales, de la GEMAPI et des ordures ménagères
Liliane BROS-ZELLER	9 ^e Vice-présidente, en charge de la petite enfance et service familles
Nathalie CASTELEIN	10 ^e Vice-présidente, en charge de la communication



De gauche à droite : Mme PEUREUX-DEMANGELLE, M. FESSLER, M. VALLVERDU, M. CODDET, M. PARROT, M. ANDERHUEBER, M. BRINGARD, Mme BROS-ZELLER, M. CANAL, M. CHIPAUX, Mme CASTELEIN.

Les conseillers communautaires sont désormais au nombre de 42 (contre 38 précédemment) :

Nom	Prénom	Commune
Bringard	Jean-Pierre	Anjoutey
Doyen	Arnaud	
Grosclaude	Jonathan	Auxelles-Bas
Lacreuse	Philippe	
Ziegler	Arnaud	Auxelles-Haut
Mammar	Fatima	
Nawrot	Armand	Bourg-sous-Châtelet
Bouazi	Audrey	
Chipaux	Jacky	Chaux
Lesou	Chantal	
Fessler	Alain	Etueffont
Fendeleur	Angélique	
Begue	Rémy	Felon
Marlot	Serge	
Cailleau	Marie	Giomagny
Coddet	Christian	
Bros-Zeller	Liliane	
Salort	Jean-Louis	
Willemain	Elisabeth	
Demouge	Patrick	
Aerens	Marina	
Didier	Charlène	
Leguillon	Maurice	Grosmagny
Oternaud	Eric	
Peureux-Demangelle	Anne-Sophie	Lachapelle-sous-Chaux
Couvreux	Rachel	
Parrot	Eric	Lachapelle-sous-Rougemont
Conilh-Noblat	Céline	
Simonin	Guillaume	Lamadeleine-Val-des-Anges
Bazin	Olivier	
Travers	Gérard	Lepuix
Chassignet	Marie-José	
Jacquey	Marc	Leval
Iltis	Denis	
Affholder	Luc	Petitefontaine
Decrind	Nathalie	
Hotz	Eric	Petitmagny
Foltzer	Blandine	
Canal	Fabien	Riervescemont
Kueny	Yannick	
Hugard	Jean-Marie	Romagny-sous-Rougemont
Martinez	Jean	

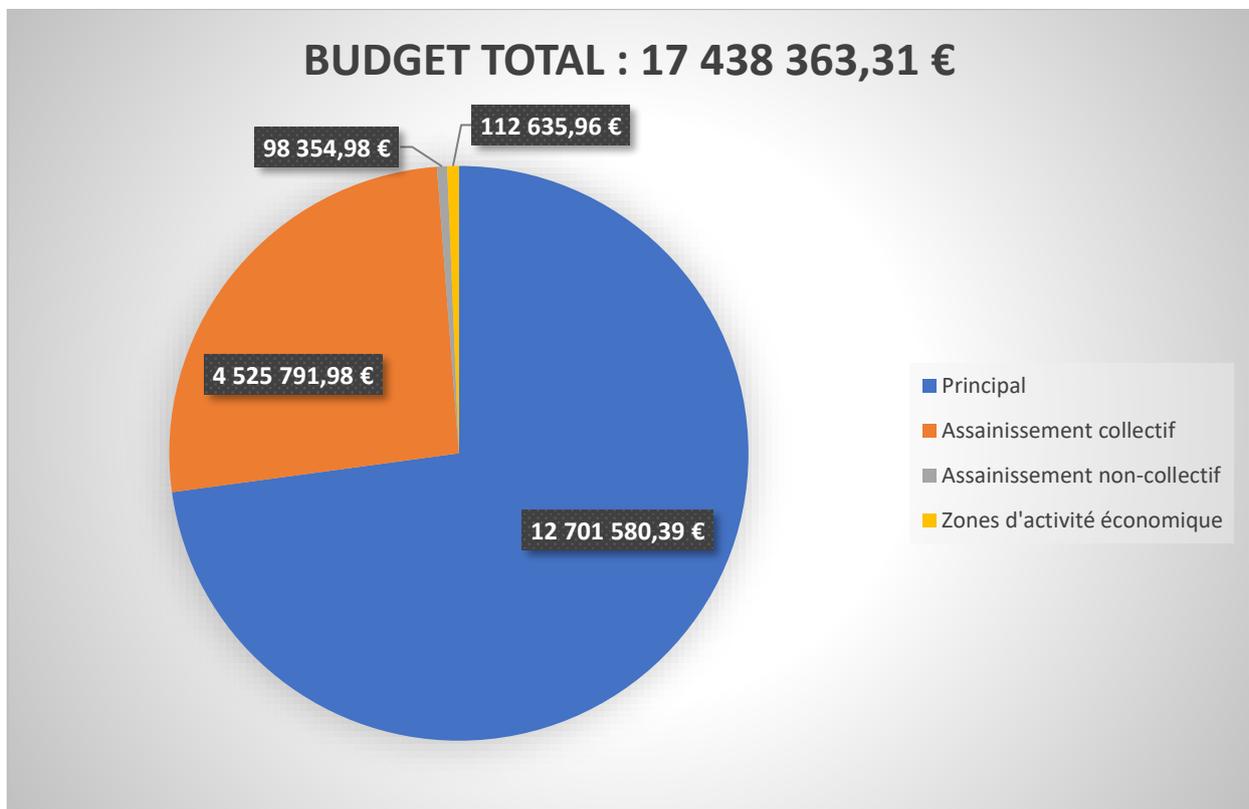
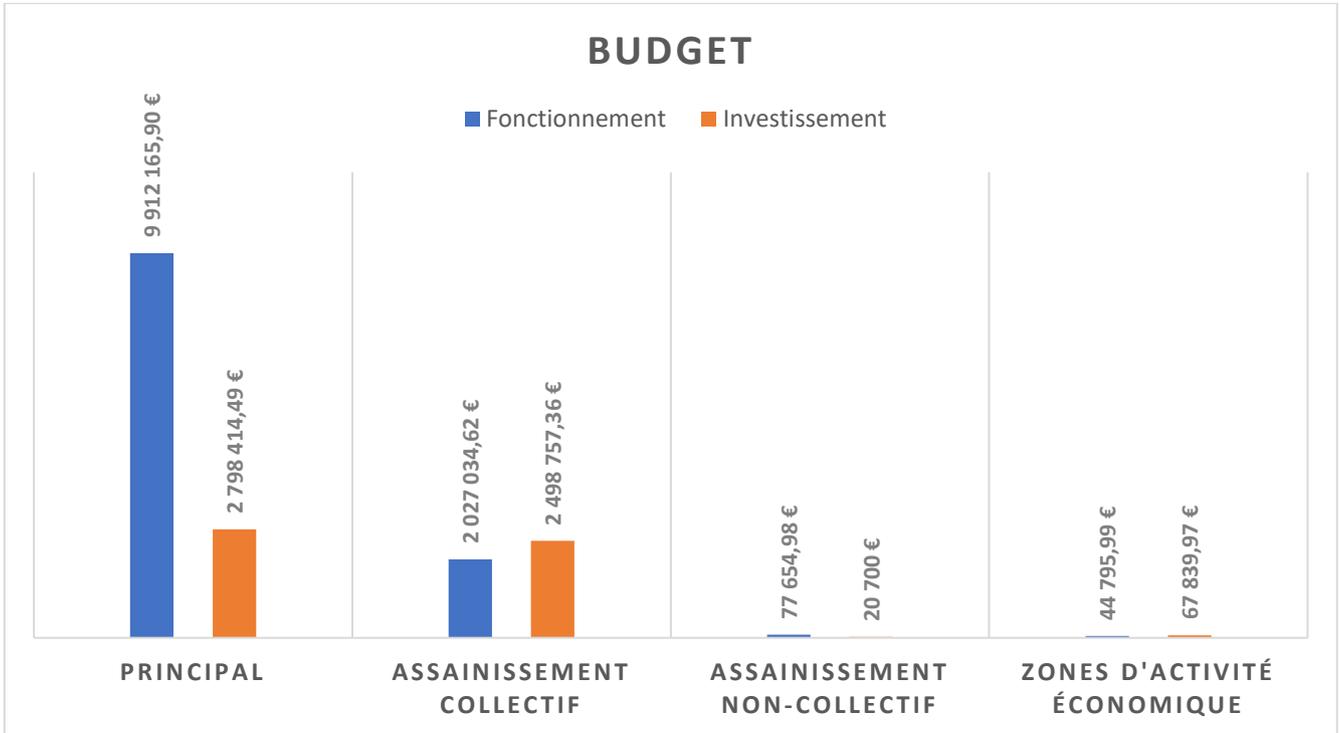
Miclo	Guy	Rougegoutte
Perrez	Patrick	
Vallverdu	Didier	Rougemont-le-Château
Castelein	Nathalie	
Miesch	Patrick	
Anderhueber	Jean-Luc	Saint-Germain-le-Châtelet
Oriat-Belot	Valérie	
Canal	Christian	Vescemont
Party	Claude	

Un résumé chiffré de la vie institutionnelle de la communauté de communes en 2020 :

- 9 conseils communautaires
- 7 bureaux
- 121 délibérations
- 87 décisions prises par le Président et 4 décisions prises par le bureau, sur délégation de l'assemblée



Présentation abrégée (dépenses)



2020	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Capacité d'autofinancement brute	Encours de la dette au 31/12	Capacité de désendettement
Budget général	8 924 179,81	9 441 685,96	517 506,15	5 149 627,85	9,95 années
Budget AC	1 206 604,81	1 772 046,23	565 441,42	7 460 489,31 €	13,19 années
Budget ANC	77 654,98	89 285,67	11 630,69	0,00 €	0,00 année
Budget ZAE	23 002,99	40 300,65	17 297,66	27 341,18 €	1,58 années
Total	10 231 442,59	11 343 318,51	1 111 875,92	12 637 458,34	11,37 années

Éléments de lecture des données financières

Capacité d'autofinancement brute : elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Capacité de désendettement : il s'agit d'un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années qui seraient nécessaires à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'ensemble de ses ressources disponibles. Il est admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Retour sur l'année passée

Un effet ciseaux affecte plus particulièrement la section de fonctionnement du budget principal, emportant une réduction sensible des possibilités d'investissement.

Ceci résulte notamment d'une hausse des dépenses de personnel d'une part (liée pour partie à l'harmonisation des pratiques dans les centres de loisirs) et des participations et contingents d'autre part (contributions budgétaires aux organismes tiers qui gèrent par exemple les déchets ou la défense incendie). Concomitamment, ce budget fait face à une baisse des recettes tarifaires, en lien direct avec la crise sanitaire qui a provoqué la fermeture des accueils (petite enfance et accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires) ou leur moindre fréquentation.



Assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif assure, en régie, la collecte et le traitement des eaux usées, avant rejet dans la rivière.

La situation actuelle au regard de l'assainissement permet de distinguer trois secteurs indépendants :

- L'agglomération d'assainissement de Giromagny, composée d'une station d'épuration à boues activées de 9 400 EH, traitant les effluents de Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas.
- L'agglomération d'assainissement d'Anjoutey, composée d'une station d'épuration à boues activées de 4 670 EH, traitant les effluents d'Etueffont, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et d'une partie de Petitmagny.
- L'agglomération d'assainissement de Rougemont-le-Château, composée d'une station d'épuration à boues activées de 3 000 EH, traitant les effluents de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont.



Station d'épuration à boues activées - Anjoutey
mise en service juin 2014.



Station d'épuration – Lachapelle-sous-Rougemont
mise en service mars 2007.



Station d'épuration - Giromagny
mise en service juin 2000.

Assainissement non-collectif

Rôle et missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

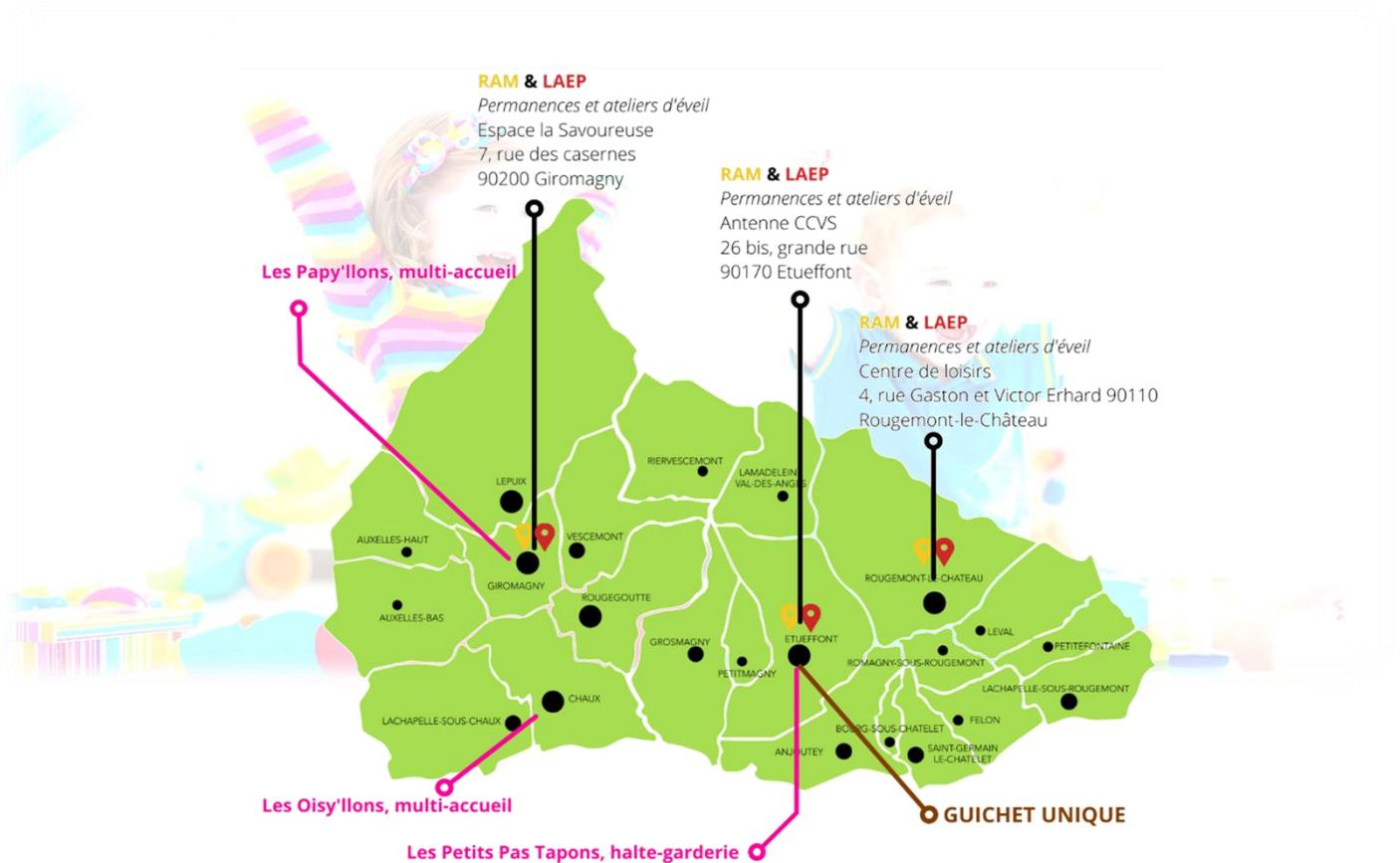
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif,
- Conseiller les particuliers sur les démarches à suivre pour entreprendre, réhabiliter ou entretenir leur dispositif d'assainissement, constituant le contrôle de conception,
- Contrôler les travaux et les règles de mise en œuvre des dispositifs neufs, constituant le contrôle d'exécution,
- Réaliser un contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- Suivi administratif, technique et financier de l'ensemble des dossiers se rapportant à l'assainissement non collectif.

Rapport d'activités

Selon la législation, les services assainissement collectif et assainissement non collectif rédigent un rapport d'activité annuel qui leur est dédié.



PETITE ENFANCE



2020 a été une année exceptionnelle, marquée par une crise sanitaire mondiale qui a exigé de repenser l'accueil des enfants, l'accompagnement des familles et les pratiques professionnelles des agents travaillant en structure collective, mais aussi celles des assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile.

Cette année a été marquée par l'objectif constant de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, tout en garantissant un accueil de leurs enfants dans des conditions sécurisées avec des temps d'accueils collectifs riches en animations.

L'année se caractérise également par l'écriture d'un nouveau projet d'établissement qui comprend un projet social et un projet éducatif propre à chaque multi-accueil et qui constitue la déclinaison de la politique petite enfance choisie par la communauté de communes.

Le service aux familles

Rappel des services proposés

- Les établissements d'accueil des jeunes enfants : au travers de ses trois EAJE la communauté de communes offre aux familles une solution d'accueil collectif de leurs enfants âgés de 0 à 3 ans :
 - Le multi-accueil à Giromagny « Les Papy'llons » : agrément de 20 places,
 - Le multi-accueil à Chauv « Les Oisy'llons » : agrément de 10 places,
 - La halte-garderie à Etueffont « Les Petits Pas tapons » : agrément de 12 places.
- Le guichet unique : tenu par le responsable du RAM (cf. ci-dessous), le guichet unique est un dispositif qui s'adresse à l'ensemble des familles en recherche d'un mode de garde individuel ou collectif. Différentes missions lui sont dévolues, comme la centralisation des demandes d'inscription dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et la facturation et la régie des trois structures.

Après plus d'une année de fonctionnement, ce service est désormais bien identifié par les familles mais aussi par les municipalités qui réorientent les usagers à la recherche d'un mode de garde collectif ou individuel.

De plus, le paiement en ligne proposé aux familles fréquentant les multi-accueil représente une solution qui facilite le quotidien.

- Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) : installé dans les locaux administratifs à Etueffont, le RAM propose un accompagnement, un soutien juridique et administratif tant aux assistants maternels qu'aux parents qui recherchent un accueil individuel pour leurs enfants.

Ce dispositif a connu une forte mobilisation en 2020, particulièrement sollicité dans le contexte de crise sanitaire par les assistantes maternelles et par les parents-employeurs.

Les différentes missions attribuées à ce service ont été pleinement remplies et se sont traduites de la façon suivante :

- Apuès des assistantes maternelles :
 - formation aux gestes barrières par l'infirmière du pôle petite enfance (port du masque, lavage des mains...),
 - écriture et envoi par courriels des protocoles sanitaires adaptés à l'accueil individuel de l'enfant,
 - distribution de masques en relais des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental,
 - commandes groupées de produits d'entretien,
 - prêt de malles de jeux éducatives.
- Apuès des parents :
 - permanence téléphonique maintenue,
 - accompagnement dans la gestion des contrats individuels.

Les ateliers d'éveil sont restés ouverts autant que possible, mais là encore, il a été nécessaire de faire preuve d'adaptabilité puisque pour y participer, les assistantes maternelles devaient s'inscrire pour garantir le respect de la jauge maximale d'accueil.

En 2020, la communauté de communes recensait 107 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s réparti(e)s sur le territoire communautaire. Toutefois seules 95 exerçaient leur profession. Comme l'année précédente les services de la PMI n'ont pas enregistré de nouvelle demande d'agrément.

- Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) : le LAEP vise à soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Deux agents formés aux missions d'accueillant LAEP animent ce dispositif.

Continuer à soutenir et à accompagner les parents dans leurs fonctions parentales tel était l'objectif principal de cette année si particulière.

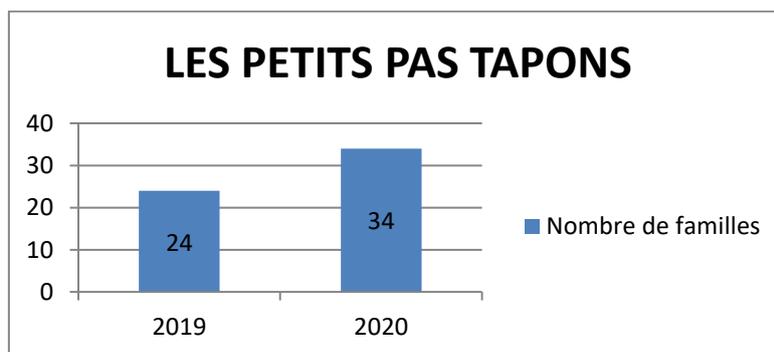
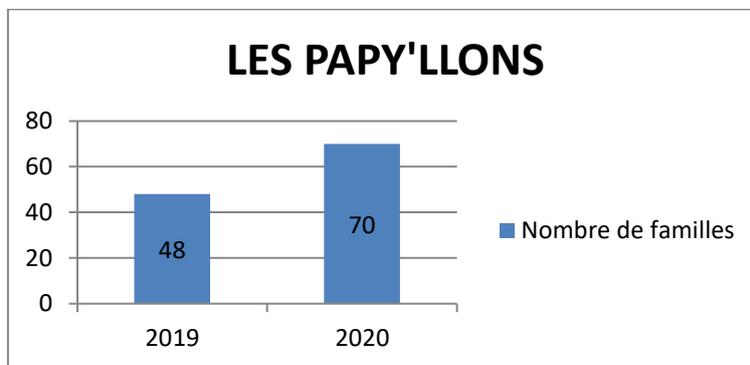
Les familles exprimaient des inquiétudes, des interrogations quant à leur enfant, leur avenir professionnel, la maladie...

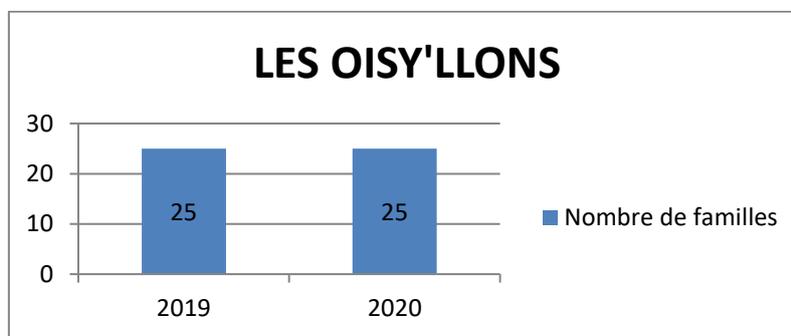
Les accueillantes ont su proposer leur écoute et prodiguer leurs conseils tout au long de l'année. Durant les périodes de confinement, une permanence téléphonique était assurée trois fois par semaine, afin de ne pas rompre le soutien que ces dernières apportent aux parents.

La fréquentation des permanences est stable à Etueffont et en augmentation à Rougemont-Le-Château. Les familles sont invitées à venir plus nombreuses lors du temps proposé le lundi après-midi à l'Espace la Savoureuse (Giromagny).

Quelques chiffres

En termes d'inscriptions (et non de fréquentation qui a été affectée par la crise sanitaire), deux structures collectives enregistrent une augmentation, tandis que la troisième reste stable par rapport à 2019.





Les activités

Pour les parents, les structures petite enfance ne doivent pas être seulement un lieu de garde, elles constituent un ensemble de services complémentaires.

Les équipes proposent un large panel d'activités aux enfants et notamment :

- des ateliers moteurs,
- des ateliers de manipulation (pâte à modeler, pâte à sel, sable à modeler...),
- des ateliers culinaires et artistiques.

Au fil des années, une large place a été accordée aux livres. Dès le plus jeune âge, les enfants sont sensibilisés à la lecture grâce au partenariat existant entre les différentes médiathèques de la communauté de communes et les structures collectives. Au cours de l'année, la création d'une bibliothèque à destination des familles, au sein de chaque établissement, a permis de renforcer cette sensibilisation. Les parents peuvent emprunter des livres portant sur une thématique éducative, médicale... ainsi que des livres adaptés aux plus jeunes lecteurs.

L'accueil de l'enfant

L'un des objectifs de la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort, partenaire essentiel de la communauté de communes, consiste à proposer des structures collectives ouvertes à la diversité, ce qui rejoint la politique éducative de la communauté de communes.

En 2020, le pôle petite enfance s'est attaché à favoriser l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique. Des rencontres avec des professionnels médicaux libéraux, des représentants d'institutions paramédicales, l'écriture d'un dépliant sur la thématique du handicap et à destination des familles témoignent de la volonté de la communauté de communes d'offrir un espace de sociabilisation, de jeu et d'éveil à tous les enfants en dehors d'un contexte de soins.

La covid-19

L'ensemble des professionnels travaillant en structure collective a démontré, toute l'année, sa capacité d'adaptation, afin de répondre de manière adaptée aux besoins des parents tout en assurant au maximum la sécurité de chacun.

A partir des consignes issues des cinq guides ministériels rédigés par le ministère de la santé et des solidarités, différents protocoles sanitaires ont été écrits. Leur mise en œuvre avait pour objectif de permettre l'accueil des enfants, mais aussi et bien sûr, de réduire la propagation du virus.

Durant la période du 1^{er} confinement, deux établissements ont fermé leurs portes pour une durée de 8 semaines au multi-accueil de Chaux et de 10 semaines à la halte-garderie d'Etueffont. Le multi-accueil de Giromagny est resté ouvert afin d'accueillir les enfants de parents exerçant une profession dite prioritaire, dans le cadre d'une amplitude horaire adaptée, afin de répondre au mieux aux besoins de garde exprimés. Mais, les autres familles n'étaient pas

oubliées, l'ensemble du pôle s'est mobilisé afin de mettre en ligne (sur le site internet et la page Facebook de la collectivité), chaque jour, une activité éducative, une comptine et une histoire que les parents pouvaient proposer et réaliser avec leurs enfants. Le lien et l'accompagnement existant entre les professionnels et les enfants/parents est demeuré.

Au-delà, l'accueil des enfants et des parents a été organisé dans le respect strict des protocoles sanitaires édictés, provoquant une modification et un renforcement de l'entretien des locaux, de la désinfection du matériel et du linge.

Le projet d'établissement

Ce document se compose d'un projet social qui recense les données socio-économiques du territoire et d'un projet éducatif qui traduit les valeurs éducatives que souhaitent promouvoir les équipes de la petite enfance.

Le projet social est commun aux trois sites et l'écriture du projet éducatif est réfléchi en équipe par chaque établissement.

L'hygiène bucco-dentaire

La santé bucco-dentaire représente un enjeu de santé mondial et, dès le plus jeune âge, il est essentiel d'éduquer l'enfant à cette pratique. C'est pourquoi tout au long de l'année, le pôle petite enfance a développé ce soin au sein des structures collectives. A partir de 18 mois, après le repas, les professionnels ont appris les bons gestes aux enfants.

La crise sanitaire a quelque peu retardé la généralisation de cette pratique sur les 3 sites, mais ce retard sera comblé dès le début 2021.

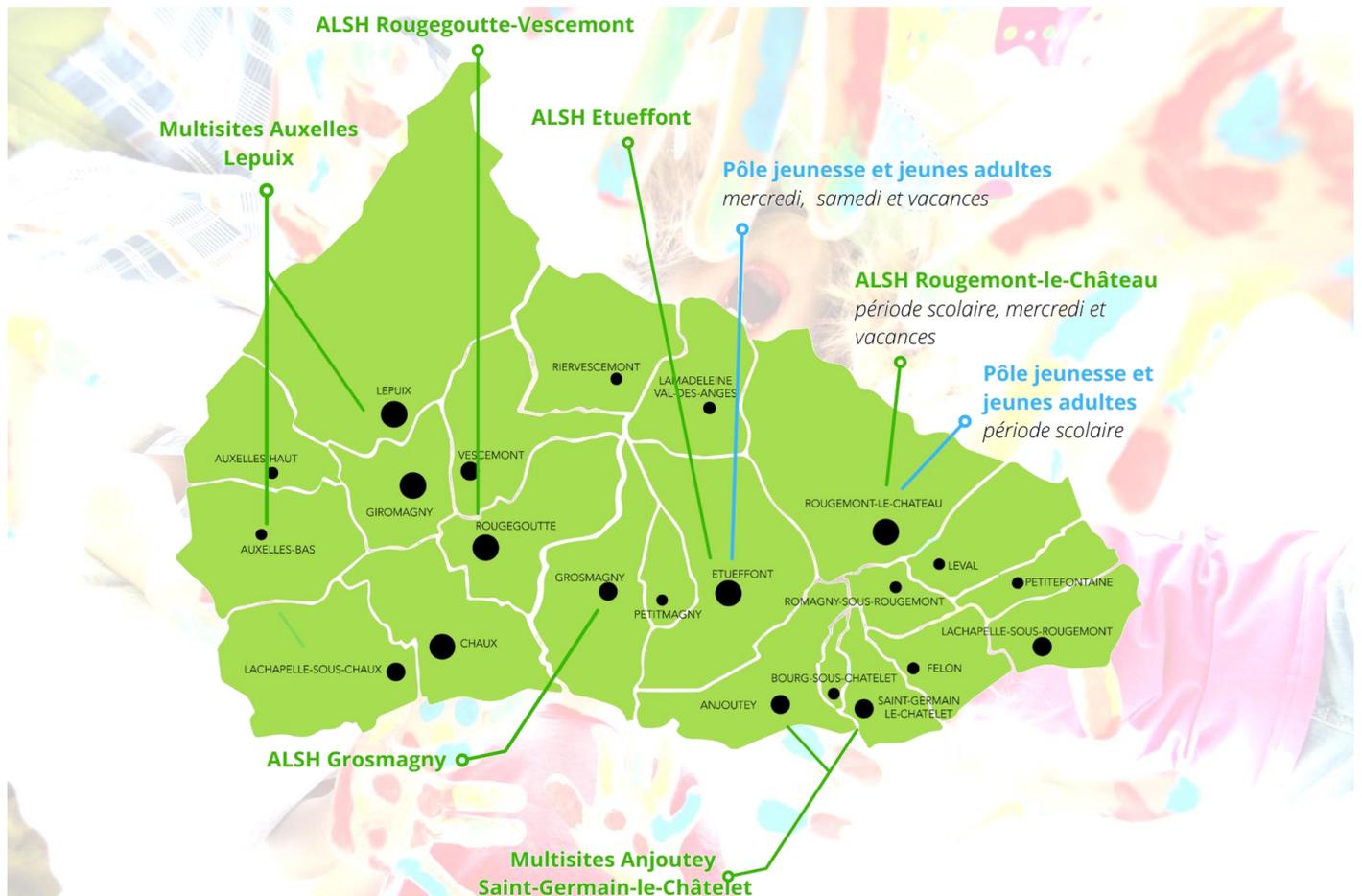
La réunion de rentrée

Comme chaque début d'année, les équipes se préparaient à rencontrer les familles inscrites dans les structures. Les restrictions sanitaires n'ont toutefois pas permis cette rencontre. Les équipes se sont adaptées en proposant une communication écrite sur les thématiques éducatives, les projets et activités qui allaient être mis en œuvre. Ceci a pris la forme d'un livret qui a été remis aux parents.

En tant qu'acteur de l'éveil et de l'éducation des enfants, les professionnels de la petite enfance prennent à cœur leurs responsabilités de co-éducateurs avec les familles. Développer et réaliser chaque année des projets porteurs de sens, des actions responsables tels sont les souhaits pour l'année à venir pour l'ensemble des équipes.



ENFANCE-JEUNESSE



En 2020, la crise sanitaire a engendré un fonctionnement avec de nombreuses contraintes qui ont nécessité une réorganisation régulière et permanente pour répondre avec rigueur aux multiples protocoles sanitaires qui se sont succédés. Les services périscolaires se sont adaptés au fil de l'évolution de la situation pour assurer des espaces d'accueil pour les publics prioritaires en période de confinement. En période de reprise, les animateurs ont assuré avec un grand professionnalisme le respect des règles d'hygiène et ont réorganisé les modes d'accueil pour limiter les interactions entre les enfants. Cette organisation exceptionnelle a été conduite en concertation et coordination avec le service scolaire, afin d'assurer une cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.

Malgré la situation, les objectifs fixés pour l'année 2020, ont été en partie réalisés et sont explicités dans les éléments mentionnés ci-après.

Le Pôle Enfance : accueil et animation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

Accueils périscolaires

Le pôle enfance est constitué de 6 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dont deux multisites (Saint-Germain-le-Châtelet / Anjoutey ; Auxelles-Bas et Haut / Lepuix).

Le pôle enfance est ouvert durant la période scolaire.

Les volumes d'accueil sont de l'ordre de 315 enfants accueillis sur la pause méridienne en moyenne par jour et 125 enfants accueillis sur le temps périscolaire en moyenne par jour.

Accueil extrascolaire

Mercredis

Un centre de loisirs sans hébergement situé à Rougemont-le-Château fonctionne tous les mercredis durant la période scolaire et accueille en moyenne 25 enfants chaque jour.

Vacances scolaires

Ce même bâtiment est celui de l'accueil extrascolaire, durant toutes les vacances (sauf fermeture lors des vacances de fin d'année et les 3 premières semaines d'août). Sa fréquentation s'établit en moyenne à 50 enfants chaque jour.

Détails des fréquentations

NB : Pour l'année 2020, le principe de calcul a été ajusté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en raison de la crise sanitaire. Les volumes d'accueil sont constitués d'un mixte des heures de 2019 et 2020 pour couvrir les périodes de confinement.

Nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des sites périscolaires : **660 enfants**

VOLUME HEURES ANNUELLES	(-) DE 6 ANS	(+) DE 6 ANS	TOTAL
MATIN	2,871	6,530	9,401
MIDI	16,618	41,378	57,996
SOIR	8,941	18,033	26,974
TOTAL	28,431	65,941	94,372 heures
MERCREDI	2,421	5,769	8,190
VACANCES SCOLAIRES	5,371	7 443	12,814
TOTAL	7,792	13,212	21,004 heures

Du fait de la crise sanitaire, il est difficile d'établir une analyse comparative de fréquentation par rapport à 2019 et il convient de mentionner que la règle exceptionnelle établie par la CAF sur la déclaration globale des heures d'accueil a permis de réduire l'impact de la baisse de la prestation de service distribuée par la CAF.

Organisation des ressources humaines

Le service enfance comprend :

- 6 directeurs de structure formés ou en cours de formation BAFD ou BPJEPS,
- environ 30 animateurs répartis sur l'ensemble des sites,
- 7 agents de service.

Un directeur secondé pour un temps non-complet par une ex-directrice de structure assure l'organisation et le suivi du pôle.

Les objectifs du Pôle enfance

Les objectifs 2020 étaient les suivants :

1. Le cœur de mission

- Elaborer un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la communauté de communes dont on peut rappeler les valeurs essentielles : le respect, le vivre-ensemble, l'autonomie.
- Concevoir un programme d'activités adapté et diversifié pour chaque structure, en rapport avec le projet pédagogique.
- Proposer des ateliers thématiques en lien avec le projet qui fédèrent et structurent l'année (par périodes).
 - Lors des périodes de fonctionnement, les projets pédagogiques des accueils ont été adaptés à la situation de crise et se sont orientés vers des réalisations à l'attention des publics fragilisés par les mesures de distanciation sociale, comme les personnes âgées. Les enfants ont ainsi créé des cartes de vœux (Noël) pour les personnes âgées isolées de leurs familles et des objets décoratifs pour insérer dans les colis des ainés (offerts par les CCAS). Les animateurs ont aussi réalisé un calendrier de l'Avent inversé pour sensibiliser les enfants au partage, au don, en partenariat avec Les restaurants du cœur. Enfin, les équipes ont réalisé des mini-films vidéo, sur la vie dans les centres, ainsi que des livrets « vivants » (photos), pour compenser la fermeture des bâtiments aux parents en partageant la vie des enfants en animation, d'une autre manière. Cette initiative solidaire a été récompensée par une mise à l'honneur par le CCAS de Rougemont-le-Château des équipes et enfants du centre de loisirs, qui ont reçu félicitations et douces friandises en guise de remerciement.
- Mettre en place des réunions d'échange interne avec l'ensemble des animateurs pour créer du lien, dans l'objectif de renforcer la cohésion d'équipe et de construire des projets partagés.
 - Objectif réalisé, mais dans un cadre quasiment focalisé sur la crise sanitaire et la mise en œuvre des protocoles sanitaires. L'ensemble des animateurs se sont adaptés aux circonstances et ont alterné accueil et entretien permanent des espaces.
- Maintenir un accueil de qualité pour les enfants et leurs parents, afin de répondre au mieux à leurs besoins.
 - Objectif réalisé, qui bien que focalisé sur la crise sanitaire, a laissé émerger quelques initiatives chaleureuses, les quelques temps où les activités éducatives ont pu s'organiser ;
 - La coordination avec les écoles a été assurée avec rigueur sur la mobilisation des espaces d'accueil : ajustement des conditions d'accueil pour garantir la distanciation des enfants. La communauté de communes a également assuré des permanences au titre du service minimum d'accueil pour les publics cibles (personnel soignant, etc.).
- Accès à un espace familles (Internet) : la communauté de communes souhaitait depuis quelques années faciliter pour les équipes la gestion des espaces d'accueil par un équipement informatique spécifique qui soit aussi pratique pour les familles dans la gestion des règlements.
 - Objectif réalisé par l'acquisition d'un nouveau logiciel qui intègre un espace de règlement en ligne pour les familles.

2. Le développement des compétences

- Pérenniser la formation des agents (BAFA, BAFD, formations spécifiques).
 - Objectif réalisé, dans le cadre d'une organisation des ressources humaines visant à :
 - seconder les directeurs, par un animateur qualifié BAFD,
 - former tous les animateurs pour obtenir le niveau BAFA validé.

- Habilitation des lieux d'accueils.
 - Objectif réalisé : le multisite Auxelles-Bas et Haut / Lepuix a été habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), à la suite du recrutement d'une animatrice positionnée comme directrice, avec un plan de formation vers un BAFD.

3. Le partenariat local (approche territoriale et en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG))

- Mettre en place un partenariat avec le pôle enfance du Centre socioculturel la Haute Savoureuse,
 - Objectif reporté en 2021-2022
- Tisser des liens avec les autres services éducatifs et notamment celui de la médiathèque intercommunale,
 - Objectif reporté en 2021-2022

Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : accompagnement et soutien de projets initiés par les jeunes de 12 à 25 ans.

Le service jeunesse comprend :

- 1 directeur de pôle diplômé (BAFD), en cours de formation pour un DEJEPS (2021),
- environ 3 animateurs mobilisés en fonction des périodes de l'année.

Les animateurs mobilisés sont pour certains des jeunes issus du pôle jeunesse, et en cours de formation BAFA, dans le cadre d'un financement inclus dans la CTG, en partenariat avec la CAF.

Détails des fréquentations

L'espace jeunes situé à Rougemont-le-Château près du collège accueille environ une cinquantaine de collégiens, durant la pause méridienne et en fin de journée.

L'espace jeunes situé à Etueffont accueille environ une cinquantaine de jeunes, lors des mercredis et samedis (intermittents) selon la programmation d'événements ou de développement de projets.

Le volume global d'accueil dédié à la jeunesse est d'environ 5 700 heures annuelles.

Projet du pôle jeunesse et jeunes adultes

L'information majeure de 2020 est la constitution d'un dossier spécifique déposé auprès de la CAF du Territoire de Belfort, en fin d'année pour émarger à un dispositif intitulé : PS Jeunes. Celui-ci a pour intérêt de valoriser le projet pédagogique porté par le pôle jeunesse axé sur les objectifs de responsabilisation des jeunes et d'accompagnement vers leur autonomie.

Le projet s'appuie sur le développement d'espaces de création et de coopération dans différents domaines, à travers le concept de « tiers lieux » (art(s), technologie(s), économie sociale et solidaire, environnement). Ce dispositif est aussi soutenu par la CAF, à partir d'un financement indexé sur le poste de direction, qui constitue une modalité de sécurisation, garantissant la pérennité du projet.

Le cas particulier de Giromagny qui fait l'objet d'une gestion déléguée au Centre socioculturel la Haute-Savoireuse

Nombre d'enfants ayant participé aux différents temps d'accueil périscolaire

	(-) DE 6 ANS	(+) DE 6 ANS	TOTAL
HEURES REALISEES (MATIN, MIDI, SOIR)	3.707 h	13.455 h	17.162 h
HEURES REALISEES MERCREDI	2.082 h	3.175 h	5.257 h

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire le mercredi, sur l'année : 82

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire LMJV : 130

Enfance et jeunesse

Nombre d'enfants inscrits aux accueils de loisirs durant les vacances :

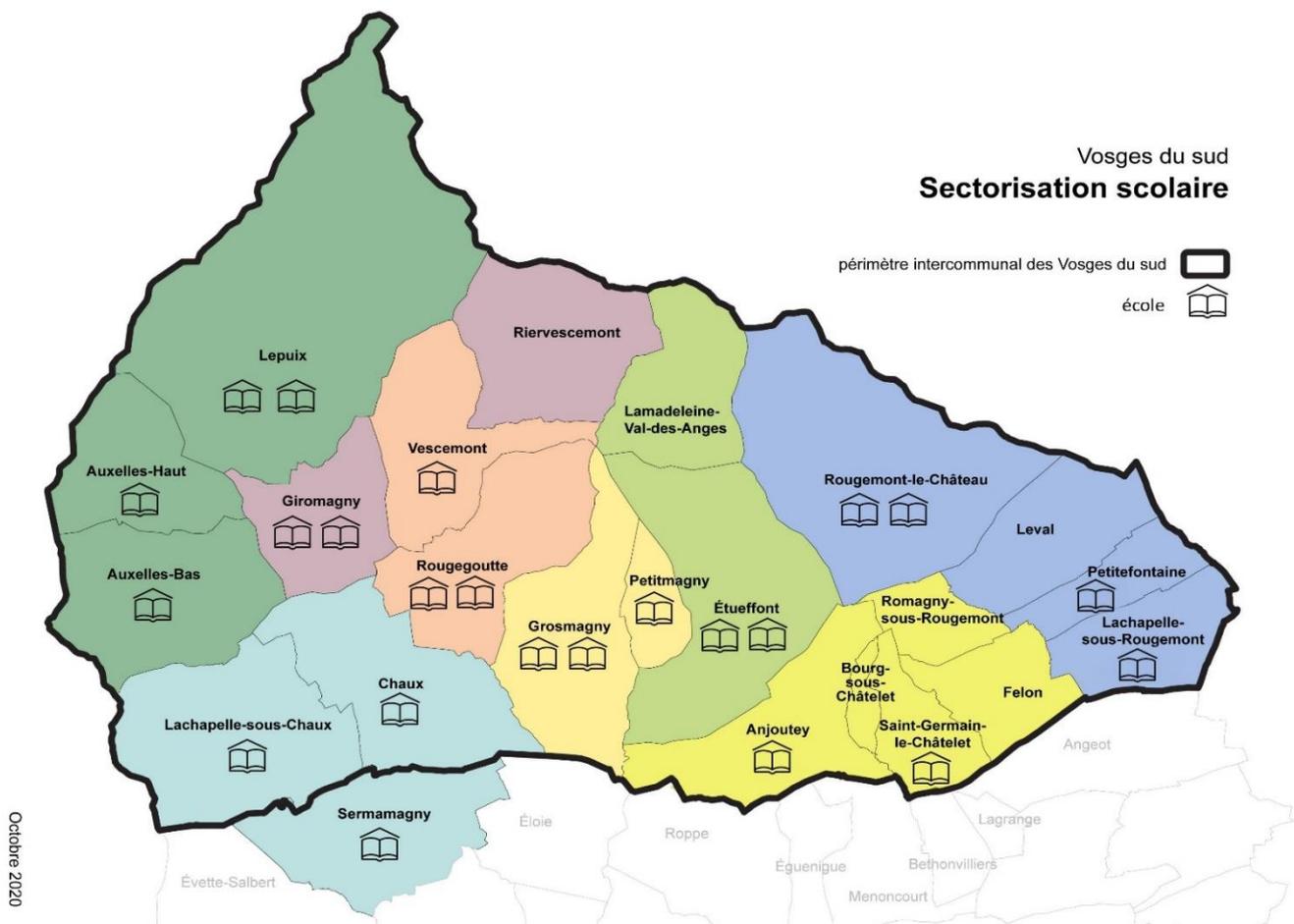
	ACM HIVER	ACM PRINTEMPS	ACM ETE	ACM TOUSSAINT	ACM MERCREDIS ET SAMEDIS	TOTAL
NB DE PARTICIPANTS	89 enfants 19 ados	4 enfants	145 enfants 20 ados	91 enfants 18 ados	20 ados	329 enfants 77 ados



Depuis 2019, la communauté de communes exerce la compétence scolaire « service des écoles ». Celle-ci recouvre entre autres le recrutement et la gestion du personnel de service et des ATSEM. La gestion des bâtiments et les flux restent quant à eux, à la charge des communes. Dans le cadre scolaire, la communauté de communes assume également les missions relatives à l'organisation du transport scolaire et à l'accompagnement scolaire. Cependant, il existe une particularité concernant deux communes : Chauv et Lachapelle-sous-Chauv dont les écoles sont gérées par le Syndicat mixte des champs sur l'eau qui réunit la commune de Sermamagny à la communauté de communes.

La politique scolaire vise à construire un service uniforme et efficient qui contribue à l'éducation des enfants, en mettant en jeu un maillage éducatif dans un cadre concerté avec l'Education nationale et particulièrement avec les équipes enseignantes lors des conseils d'école et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour ce qui concerne la carte scolaire (c'est la communauté de communes qui définit la sectorisation scolaire).

Vosges du sud Sectorisation scolaire



- 8 secteurs scolaires (cf. carte ci-dessus)
- 19 écoles (21 bâtiments)
- Au 1^{er} janvier 2020, environ 1 093 élèves fréquentaient les bancs de nos écoles : 742 élèves en école élémentaire et 351 élèves en école maternelle.

Le fonctionnement

Mise en place d'une commission affaires scolaires

Comme suite aux élections, une commission dédiée aux affaires scolaires s'est constituée. Des ateliers de travail sont proposés par Madame la Vice-présidente en charge de l'éducation pour réfléchir aux thématiques relatives aux affaires scolaires.

Les dotations

Chaque année la communauté de communes alloue un budget dédié au fonctionnement de l'école et aux sorties scolaires.

Concernant les demandes d'investissement, celles-ci sont répertoriées en début d'année civile et traitées en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible au budget de l'exercice considéré.

Le service

Une approche globale à l'échelle du périmètre communautaire (exception faite de Chaux et Lachapelle-sous-Chaux) pour mutualiser et uniformiser les moyens. Ainsi, le service scolaire recense périodiquement les besoins des écoles et priorise avant d'apporter une réponse. De même, dans un souci d'optimisation et de transversalité, des protocoles sont élaborés et distribués aux agents sur site afin d'en faciliter le travail et d'harmoniser les pratiques. Cette dernière action a pris un sens tout particulier dans le cadre de la crise sanitaire et a nécessité beaucoup de souplesse et d'énergie de la part des équipes.

Le service scolaire comprend différentes catégories de personnels :

- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- des agents qui effectuent le nettoyage dans les écoles,
- des accompagnateurs de bus,
- une directrice secondée par un agent à temps non-complet.

Cette gestion globale permet de développer une culture communautaire et de tendre vers une uniformisation des pratiques. Cela se formalise par des points d'échanges ponctuels.

Transport scolaire

Organisation :

La communauté de communes organise l'acheminement des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire, en faisant notamment en sorte que, dans chaque bus, intervienne un accompagnateur qui veille à la sécurité des enfants.

Prévention

La communauté de communes a souhaité a engagé des actions de prévention et de sécurité. L'une d'elles consiste à organiser chaque année des exercices d'évacuation de bus en collaboration avec le transporteur. Par ailleurs, elle dote chacun des élèves nouvellement scolarisés en petite section de maternelle d'un gilet jaune et, d'une « pointe jaune » chacun des enfants lors de son inscription en CP, afin de sécuriser leurs déplacements.

Accompagnement à la scolarité

Afin de contribuer à la réussite éducative des enfants, la communauté de communes intervient dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), sur le secteur Est. Le Centre socioculturel la haute Savoureuse intervenant dans le cadre de ce même dispositif à Giromagny.

Le CLAS permet à certains enfants ayant des difficultés (en particulier des soucis de méthodologie, d'autonomie ou d'ordre relationnel) de trouver les ressources dont ils ont besoin pour mieux réussir leur scolarité.

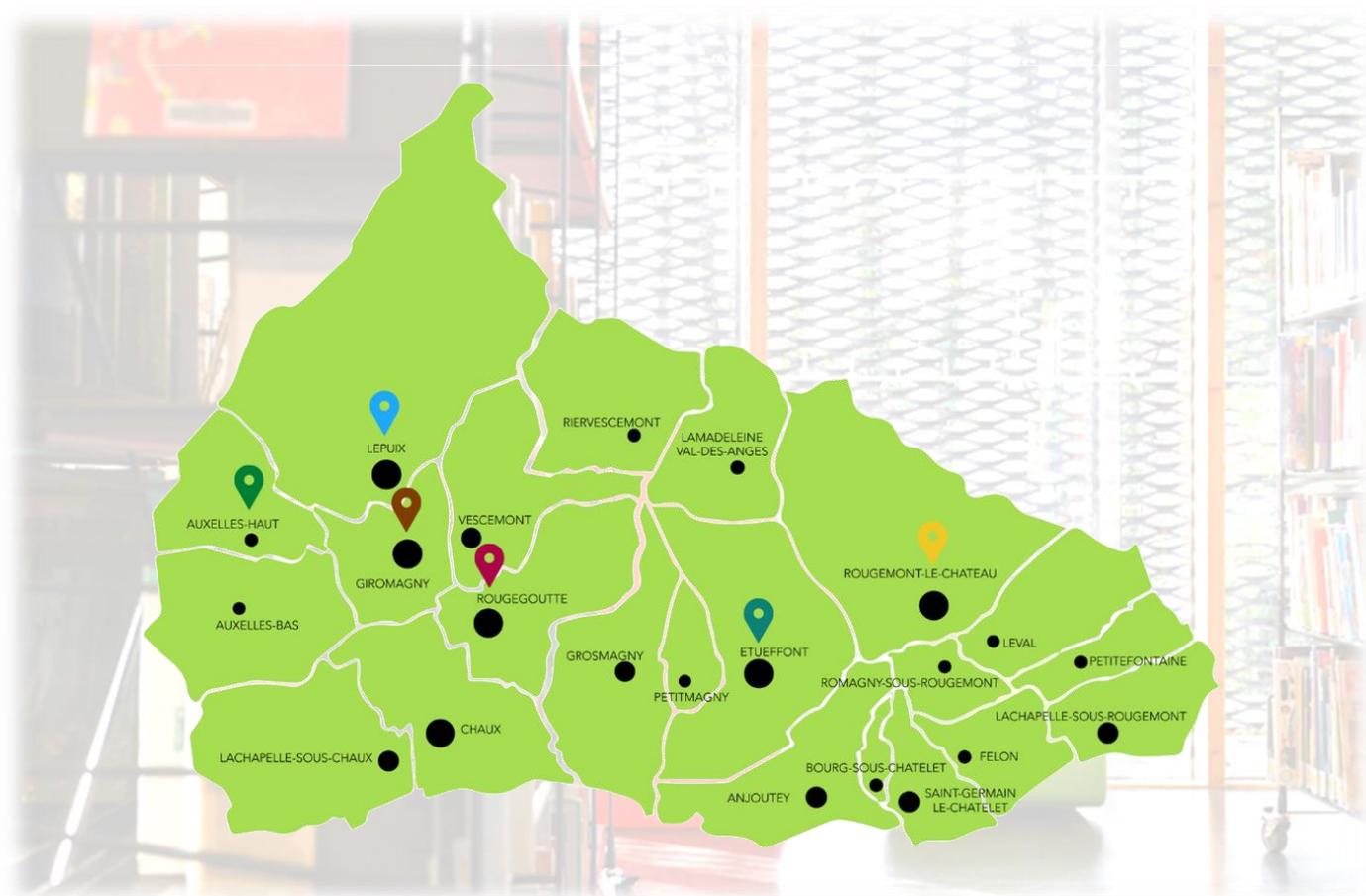
Le CLAS participe de la continuité éducative, en s'associant avec l'équipe enseignante dans de nombreux domaines et notamment, en identifiant les besoins des élèves en fonction des aides déjà apportées au sein de l'école.

Cet accompagnement se déroule dans des écoles. Il favorise les échanges, la coopération, la collaboration et valorise l'école en l'ouvrant aux parents. Il consiste en une intervention d'environ 1h hebdomadaire pour chacun des quatre secteurs scolaires de la zone Est.

Durant l'année scolaire 21 enfants ont fréquenté le CLAS.



La médiathèque intercommunale



Missions des médiathèques

Les missions des médiathèques sont définies par le Manifeste de l'UNESCO de 1994 qui indique que chaque citoyen doit pouvoir accéder gratuitement, de manière égalitaire, à l'éducation, au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.

Organisées selon les normes en vigueur dans la profession, les médiathèques doivent répondre aux besoins des communautés rurales comme urbaines.



Depuis une dizaine d'années, le concept de tiers-lieu ou 3^e lieu s'est développé en France comme à l'étranger. Les médiathèques ne constituent plus uniquement des espaces de lecture, mais des lieux de vie, d'échanges et de créativité, dans lesquels il est possible de tisser du lien social tout en accédant aux différents supports culturels qui se diversifient constamment (livres, CD, DVD, revues, jeux vidéo, jeux de société...) et auxquels s'ajoutent les ressources numériques. Le 1^{er} lieu est la maison, le 2^e lieu, le travail et le 3^e lieu, un endroit où se retrouver et échanger... comme la médiathèque.

Aux missions d'enrichissement des connaissances et d'accès à l'information, s'ajoutent désormais le renforcement du lien social, la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, la participation à l'éducation artistique et culturelle des publics... autant de contributions au bien-être social dont la valeur est malaisée à mesurer et à restituer.

2020, une année particulière

En raison de la crise sanitaire, les médiathèques ont cessé leur activité pendant le premier confinement et ont rouvert au public en plusieurs étapes :

- en juin, un service « drive » ou « click and collect » a été proposé aux usagers qui pouvaient choisir leurs documents via le catalogue en ligne ou par téléphone auprès des équipes,
- du 22 juin à fin octobre, les usagers ont pu accéder directement aux collections dans le respect des gestes barrières. Les jauges ont été limitées et les assises retirées : les lecteurs ont à nouveau eu la possibilité de choisir les documents en rayon, mais devaient quitter les lieux dès l'enregistrement de leurs prêts pour céder la place aux autres usagers. Quelques animations à faible jauge ont été proposées au public,
- en novembre, retour d'une ouverture partielle avec possibilité pour les lecteurs de retirer leurs documents commandés au préalable, mais sans avoir la possibilité de choisir directement en rayon,
- en décembre, les lecteurs ont à nouveau eu la possibilité de choisir leurs ouvrages directement en rayon avec des jauges limitées et l'interdiction de s'installer pour lire, se détendre ou travailler.

Le réseau des médiathèques de la communauté de communes

La communauté de communes compte 6 médiathèques intercommunales : Auxelles-Haut (30 m²), Etueffont (160 m²), Giromagny (380 m²), Lepuix (160 m²), Rougegoutte-Vescemont (138 m²), Rougemont-le-Château (138 m²).

Depuis janvier 2018, la médiathèque de Giromagny a ouvert ses portes dans les nouveaux locaux de l'Espace la Savoureuse qui rassemble la médiathèque, le théâtre des 2 sapins (géré par le Théâtre du Pilier) et le Centre

socioculturel la Haute Savoureuse. Ce nouvel équipement, inspiré des médiathèques 3^e lieu, a vu sa fréquentation multipliée par 2,5 dès la première année.

Par ailleurs, plusieurs communes proposent des accès libres aux livres par des « chalets à livres », « boîte à livres » ou « bibliothèque de rue ». Les bibliothèques de rues ne touchent pas les populations de manière aussi efficace que les médiathèques ; il s'agit de services complémentaires destinés à pallier un manque dans certaines communes non desservies.

Les médiathèques fonctionnent en réseau : le règlement intérieur et les règles de prêts sont harmonisés, un catalogue commun est accessible en ligne. Chaque lecteur dispose d'une carte valable sur tout le réseau. Il dispose de la possibilité d'emprunter et de rendre des documents dans la médiathèque de son choix, et peut notamment réserver des documents provenant d'autres sites.

Le réseau des médiathèques est géré et animé par 8 salariés et 25 bénévoles. Il travaille en étroite collaboration avec la médiathèque départementale qui apporte son soutien pour compléter les collections, prêter du matériel, former et conseiller les équipes, mais aussi proposer des animations. Salariés et bénévoles suivent régulièrement des formations sur la gestion des médiathèques, les ressources numériques, les collections et animations et les mettent en pratique régulièrement, ce qui enrichit la vie des médiathèques.

Les collections

Plus de 52 000 documents appartiennent à la communauté de communes et sont proposés au prêt, auxquels s'ajoutent près de 15 000 documents mis à disposition par la médiathèque départementale.

Les médiathèques proposent toutes des livres, livres lus, revues et DVD. Certaines proposent en plus des CD, des jeux vidéo et des jeux de société.

Des ressources numériques sont proposées gratuitement par le Département à chaque lecteur inscrit dans une médiathèque du territoire : autoformation, vidéo, livre numérique, musique, presse en ligne...

En partenariat avec la médiathèque départementale, 4 médiathèques constituent des pôles thématiques :

- Auxelles-Haut : arbres, forêts, bois,
- Etueffont : la parentalité de 0 à 10 ans,
- Giromagny : saveurs et cultures,
- Lepuix : le Ballon d'Alsace, le massif des Vosges et la montagne.

Les fonds qui leur sont spécifiques servent de référence pour l'ensemble du Territoire de Belfort. Les médiathèques sont encouragées à mettre en valeur régulièrement ces fonds par des présentations, des animations.

Le choix des acquisitions est opéré par les équipes qui veillent à l'équilibre des collections, ainsi qu'à leur adéquation avec leur public. Les nouveautés sont très demandées par les lecteurs qui émettent beaucoup de demandes précises. Du désherbage¹ est régulièrement opéré dans les collections pour retirer les livres obsolètes, abîmés ou qui ne sont plus empruntés.

¹ Ensemble des opérations de sélection et de retrait des ouvrages devenus inutilisables pour destruction ou don.

Le budget

Les principaux postes de dépense :

- Les collections : les préconisations nationales indiquent un budget d'acquisition pour les livres de 2 € par habitant, auquel il convient d'ajouter un budget pour les autres supports.

Le budget d'acquisition de documents alloué aux médiathèques est conforme aux préconisations nationales.

En 2020, le montant total pour les acquisitions en investissement (livres, CD, DVD, jeux) et en fonctionnement (abonnements aux revues et à la presse) s'élevait à 43 650 €.

- Les animations : les sommes allouées financent les professionnels du secteur culturel (auteurs, illustrateurs, musiciens, conférenciers, animateurs scientifiques...), des projections de films, des spectacles ou contes et permettent d'organiser des pots de convivialité qui facilitent les échanges avec le public après les animations. Une partie du budget est dédié à la participation des médiathèques au festival Conte et compagnies organisé par le Département. En 2020, le budget animation s'élève à 7 700 €, plusieurs animations ayant été annulées en raison de la pandémie.
- Les investissements : ceci correspond notamment aux acquisitions de mobilier, de matériel informatique, à la signalétique des bâtiments.
- Les frais de fonctionnement : il s'agit des charges à caractère général liés à l'occupation des bâtiments, à l'achat de fournitures et à la rémunération du personnel.

Les prêts

Les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 20 documents pour une durée d'un mois.

A chaque inscription (gratuite pour les moins de 18 ans et les détenteurs de la carte avantage jeunes et de 5 €/an pour les habitants de la communauté de communes et 7 € pour les extérieurs), une carte, valable sur tout le réseau, est délivrée.

2020 a été une année particulière pour le fonctionnement des médiathèques qui ont été fermées au public pendant 3 mois puis ont rouvert partiellement en mode « click and collect », formule qui a peu séduit les utilisateurs.

Une baisse des prêts de 12% a été enregistrée par rapport à 2019, ce qui semble être une baisse moins significative que la moyenne nationale (l'activité de certaines médiathèques a baissé de plus de 30%).

1400 lecteurs ont emprunté des documents en 2020, ce qui correspond à 44 600 prêts.

Il convient de noter que la médiathèque de Giromagny est utilisée par la moitié des lecteurs de la communauté de communes et qu'elle enregistre la moitié des prêts.

Une forte disparité existe au sein du territoire : autour de Giromagny, plus de 15% de la population est inscrite dans une médiathèque, contre 6% autour d'Etueffont et Rougemont-le-Château. Toutefois, le nombre de lecteurs et de prêts reste en constante progression à Etueffont et Rougemont-le-Château, grâce à l'augmentation des budgets d'acquisition.

Enfin, l'analyse de l'origine géographique de l'ensemble des lecteurs du réseau démontre clairement que les utilisateurs des médiathèques sont majoritairement originaires des communes où elles sont implantées. Les habitants des communes dépourvues de ce service sont très peu inscrits.

Fréquentation

La tendance nationale correspond à une diminution du nombre d'inscrits dans les médiathèques et à une augmentation de leur fréquentation : les usagers se rendent dans les médiathèques pour utiliser les espaces et outils informatiques, mais s'inscrivent moins pour emprunter les documents.

En 2020, en raison des nombreuses fermetures et de l'impossibilité de rester dans les lieux pour respecter les jauges limitées, les 6 médiathèques n'ont dénombré que 21 900 entrées, soit 19 500 de moins qu'en 2019, alors que la fréquentation était en augmentation avant la pandémie.

Les animations

En raison de la situation sanitaire, plusieurs événements récurrents des médiathèques n'ont pas pu avoir lieu dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Les espaces « ludothèques » des médiathèques d'Etueffont et Giromagny ont été inaugurés en janvier et proposent le prêt de jeux de société aux usagers.

L'accueil de Violaine Bérot, lauréate du prix des lecteurs 2019 a été annulé. Le prix 2020 a tout de même été proposé aux lecteurs. Avec un peu moins de votants que les années précédentes, le roman « Je reste ici » de Marco Balzano a été lauréat en 2020.

Dans le cadre du festival « Fort en musique », et en respect des petites jauges autorisées, l'équipe de la médiathèque de Giromagny a accueilli Grégory Jolivet pour une présentation de la vielle à roue.

Une exposition et conférence autour des migrations dans la CCVS a été organisée en partenariat avec le PIJ et l'AHPSV.

La médiathèque d'Auxelles-Haut a animé la nuit de la lecture en janvier.

La médiathèque de Rougemont-le-Château a mené plusieurs actions autour du thème Dragons et licornes : dictée, atelier de sculpture, contes, concours...

Plusieurs médiathèques ont organisé des animations autour des jeux de société, des ateliers numériques, des séances de contes.

Les médiathèques d'Auxelles-Haut, Giromagny, Lepuix et Etueffont ont participé au festival Conte et compagnies avec des jauges réduites.

Par contre, le mois du film doc a dû être annulé dans son format traditionnel et proposé à distance sous forme de projections familiales à domicile. Le festival des Petites fugues a été annulé, sans proposition alternative.

Une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur « l'été culturel et apprenant en médiathèque rurale » a permis de proposer des spectacles, essentiellement avec les publics scolaires, joués par les compagnies « les Zanimos » et « Les contes de Nana ». Cette subvention a été mise en place par l'Etat pour encourager les artistes après la période de confinement.

Statistiques 2020

En 2020, 85 actions ont été menées dans les 6 médiathèques et ont attiré 1 905 personnes, soit une moyenne de 22 personnes par animation.

Par ailleurs, plus de 100 accueils de classes ou de groupes ont été réalisés : classes d'écoles maternelles, primaires et collège ; petite enfance (crèche et assistant(e)s maternel(le)s ; groupes de personnes âgées (Ehpad), soit 2 985 personnes touchées.

La forge-musée



La Forge musée d'Etueffont dispose de l'appellation Musée de France. Son bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Son fonctionnement est régi par la Communauté de communes des Vosges du sud, qui conventionne avec Belfort Tourisme, afin d'assurer le recrutement d'un saisonnier durant la période d'ouverture. La mairie d'Etueffont est propriétaire du bâtiment et des collections. L'association Forge musée assure les animations (environ 5 animations pendant l'ouverture dont la participation à la Nuit des musées et les Journées Européennes du Patrimoine), les démonstrations de forge (pour les groupes et les scolaires), le marché de Noël, intervient en renfort lors de visite de groupe et entretient le musée (travaux, aménagements).

Le musée est ouvert au public

- du 1^{er} avril 30 septembre, du mercredi au dimanche de 14h à 18h,
- du 1^{er} au 31 octobre, les samedis et dimanches de 14h à 18h,
- pendant les vacances de la Toussaint, du mercredi au dimanche de 14h à 18h,
- fermé le 1^{er} mai, le dimanche de Pâques et le week-end de la Pentecôte.

Les tarifs restent inchangés et sont les suivants :

Individuel :

- Famille (maximum 2 adultes) : 5€
- Adulte : 4 €
- Réduit (carte Cezam, chômeurs) : 3€
- Jeunes (13-18 ans) : 1,5 €
- Gratuit – 13 ans

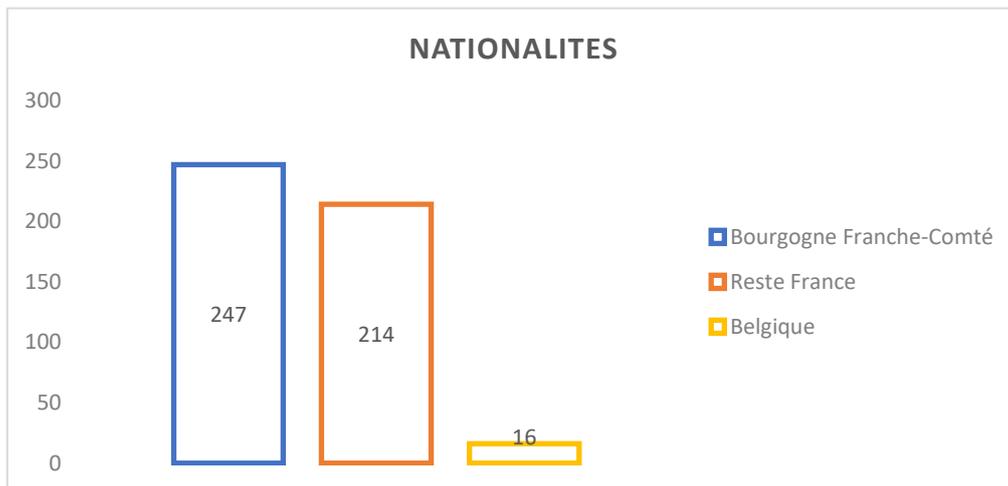
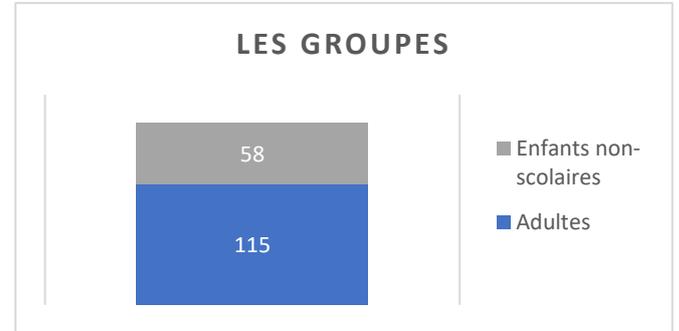
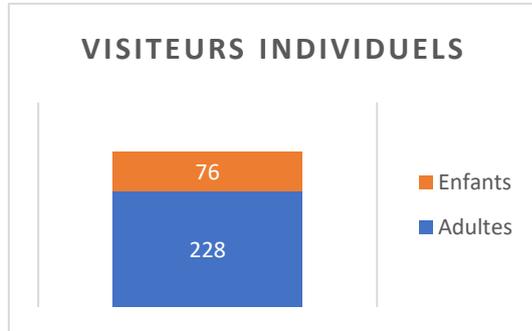
Groupe :

- Adulte : 3€
- Enfant – centre de loisirs : 1,5€
- Classe : 15€
- Démonstration : 30 €

Année 2020

490 visiteurs, une fréquentation fortement impactée par la crise sanitaire ! Indubitablement, la saison touristique de la forge musée a subi les périodes de confinement :

- l'ouverture du musée repoussée au 20 juin 2020,
- aucune animation proposée en 2020,
- la capacité d'accueil en groupe limitée,
- pas de circulation des visiteurs étrangers.



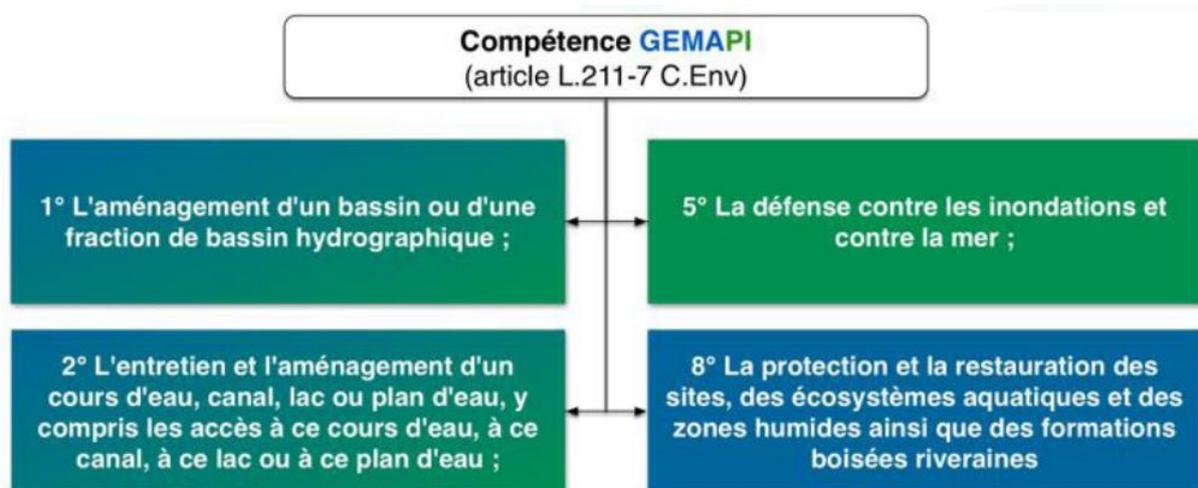
Un musée fermé mais vivant

- la mairie d'Etueffont, subventionnée par la DRAC, a entrepris le 2^e recensement décennal des collections inventoriées, classées,
- l'association de la forge musée a procédé à de nombreux aménagements en termes de muséographie : nouvelles collections, nouveaux espaces.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

La compétence GEMAPI et le contexte local

La Communauté de communes des Vosges du sud exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence obligatoire dite de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence revêt de nombreux enjeux et prévoit une gestion intégrée, notamment de l'amont et de l'aval du bassin versant, mais aussi la protection contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques. Elle correspond, par application du code de l'environnement, aux éléments suivants :



Le territoire communautaire est remarquable en ce qui concerne les milieux aquatiques du fait d'un substrat géologique particulier, très imperméable, qui engendre une forte densité de drainage. La communauté de communes est donc un espace qui comporte de nombreuses rivières de première catégorie d'un intérêt remarquable en termes de biodiversité.

Les caractéristiques géologiques et topographiques du territoire en font une zone où l'amplitude des débits est très forte. Les zones de fortes pentes du piémont vosgien évacuent rapidement l'eau recueillie lors des précipitations, le substrat imperméable engendre quant à lui une faible capacité de stockage de l'eau dans le sol. Ces caractéristiques conduisent à des événements de crues et d'étiages importants, tous deux liés au régime de précipitations.

Par le passé, les villages se sont installés au cœur des vallées, l'agriculture s'est développée dans les plaines, en fond de vallée. Par conséquent, une part importante du tracé des rivières a été modifiée. Il est aujourd'hui nécessaire de restaurer les cours d'eau en essayant de rétablir leur fonctionnement « naturel », ce qui est l'objet de la compétence GEMAPI. Plus le fonctionnement d'une rivière est proche de l'état originel, plus l'écosystème est résilient et capable de s'adapter au changement climatique.

Le lancement d'une étude préalable à la restauration de la Saint-Nicolas

Afin de déterminer les actions à mettre en œuvre, une priorisation des secteurs nécessitant une restauration morphologique a été établie lors de la construction du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan (SAGE

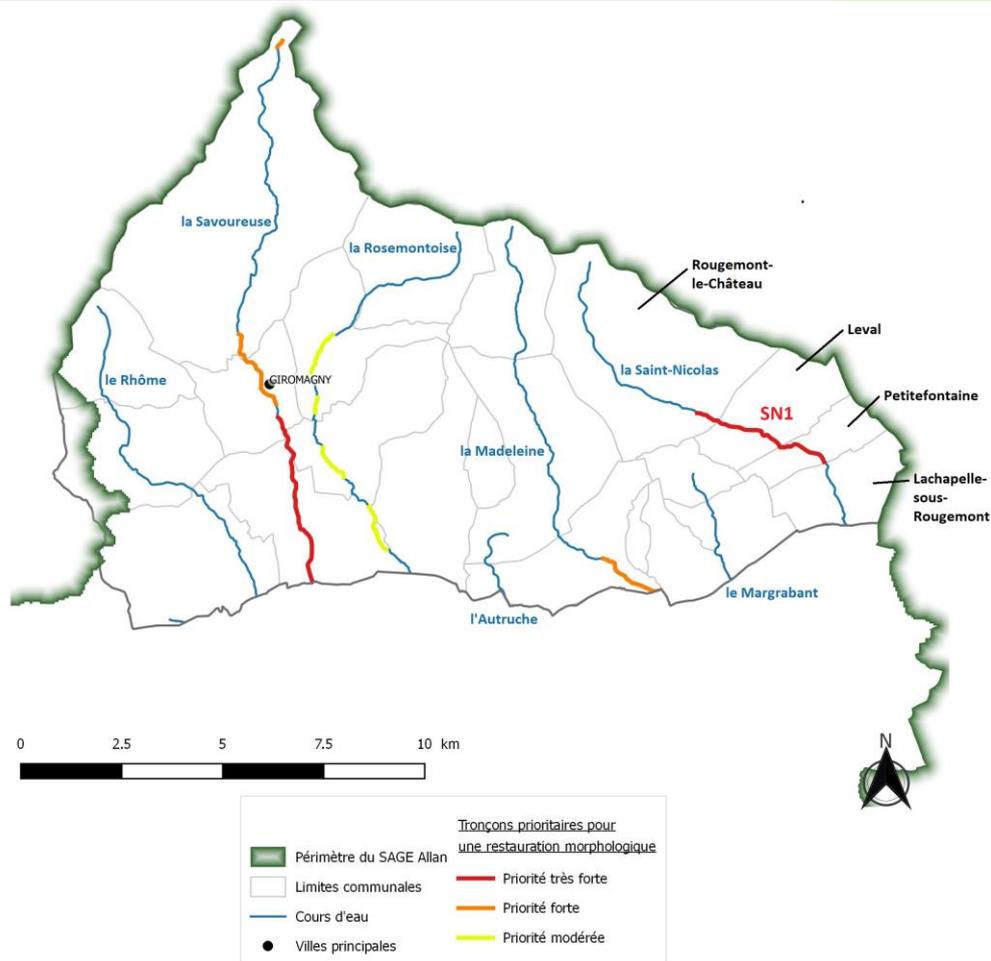
Allan). Le SAGE Allan est un outil de planification locale qui a pour but de donner les orientations de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Allan, affluent du Doubs.

SAGE Allan
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Canton de la Haute-Saône - Vallée de l'Allan

**TRONÇONS DE COURS D'EAU PRIORITAIRES
POUR UNE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE**

CC des Vosges du Sud

**CARTE
15**



Source : EPTB Saône et Doubs
© EPTB Saône et Doubs

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC
SAÛNE & DOUBS

Principales rivières du territoire de la CCVS et tronçons priorisés dans le SAGE Allan.

Dans le cadre de la restauration de ses rivières, la communauté de communes a choisi de s'orienter vers le tronçon à priorité très forte sur la rivière Saint-Nicolas (SN1) entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine, avec une extension de l'étude sur Lachapelle-sous-Rougemont, et de lancer une étude préalable à la restauration de la rivière sur un linéaire de 8 km, pour un coût global de 34 485 € HT. Le financement de cette étude a été aidé par l'Agence de l'eau (70 %) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (10 %).

Son objectif consiste à réaliser un diagnostic de la rivière et à proposer des actions destinées à permettre le bon état écologique de la masse d'eau en prenant en compte deux enjeux majeurs que sont :

- la restauration de l'hydromorphologie et des milieux aquatiques,
- la pérennisation d'un débit d'étiage suffisant tout en essayant de limiter l'aléa inondation.

La première phase de l'étude, correspondant au diagnostic la rivière et à l'état des lieux, a été réalisée au cours de l'année 2020 par le bureau d'étude Safege (Suez Consulting).

L'étude des désordres sur le Rhône à Auxelles-Bas

Cette compétence est également mise en œuvre pour des problèmes d'écoulements localisés comme c'est actuellement le cas pour la rivière le Rhône à Auxelles-Bas.

Une rectification ancienne du lit couplée à l'implantation du seuil d'alimentation d'un étang est à l'origine d'un débordement du cours d'eau en fond de vallée proche d'une infrastructure routière. Une étude des désordres de la rivière et des relevés topographiques ont été réalisés au cours de l'année 2020 par le bureau d'étude Hekladonia pour mettre en évidence les problématiques propres au secteur et les travaux à mettre en œuvre pour corriger les désordres (coût des études : 15 900 € HT).

Consécutivement à cette étude, des travaux d'urgence ont été réalisés en octobre 2020, consistant en la création d'un méandre pour limiter les inondations en période hivernale, dans l'attente de la mise en œuvre d'un véritable projet de restauration de la rivière.

L'assistance technique aux communes

La communauté de communes propose une assistance technique pour répondre aux diverses sollicitations des communes, les conseiller et les accompagner dans leurs projets liés à la GEMAPI.

En 2020, cet appui a été proposé à la commune de Vescemont pour la réhabilitation du passage de la Noiregoutte sous la route départementale, ainsi qu'à celle de Rougemont-le-Château pour la réparation des berges de la Saint-Nicolas qui se sont effondrées suite aux crues de février 2020.

Les autres actions effectuées en 2020

Faisant suite au transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités, le Conseil départemental a cédé à la communauté de communes plusieurs parcelles et ouvrages de protection contre les inondations le long de la Savoureuse pour l'euro symbolique. Au cours de l'année 2020, la communauté de communes a signé un contrat avec les Chantiers de l'économie solidaire qui procéderont à l'entretien de ces espaces à compter de 2021 (fauchage, élagage, enlèvement des embâcles...).

L'identification et la cartographie des cours d'eau de la communauté de communes a pris fin en 2020. Cette cartographie, établie par les services de l'État et les parties prenantes via un comité de suivi, permet d'améliorer la connaissance des écoulements et de les caractériser comme « cours d'eau » ou « non cours d'eau », les premiers étant protégés et soumis à la loi sur l'eau (article 214-1 et suivants du code de l'environnement).

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et la mise en place d'une commission GEMAPI. Une présentation de la compétence a été réalisée auprès des nouveaux élus et un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à l'élaboration d'une procédure d'accompagnement des communes et des particuliers dans leurs projets liés à la gestion des milieux aquatiques.

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) de la Bourbeuse et de la Savoureuse sont en cours de révision et/ou d'extension par les services de l'État. Une phase de consultation du public a eu lieu en juillet 2020 concernant la modélisation hydraulique des zones inondables.

Dans le cadre de la sensibilisation du grand public à la qualité des rivières, et sous l'impulsion du Conseil départemental, une distinction écologique a été décernée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à deux cours d'eau de la communauté de communes que sont le Rhône et le Combois.



La prise de compétence GEMAPI est à présent pleinement effectuée et le raisonnement à l'échelle locale a permis d'identifier les problématiques. Il faut à présent mettre en œuvre les actions de restauration sur les secteurs identifiés comme prioritaires par la communauté de communes.

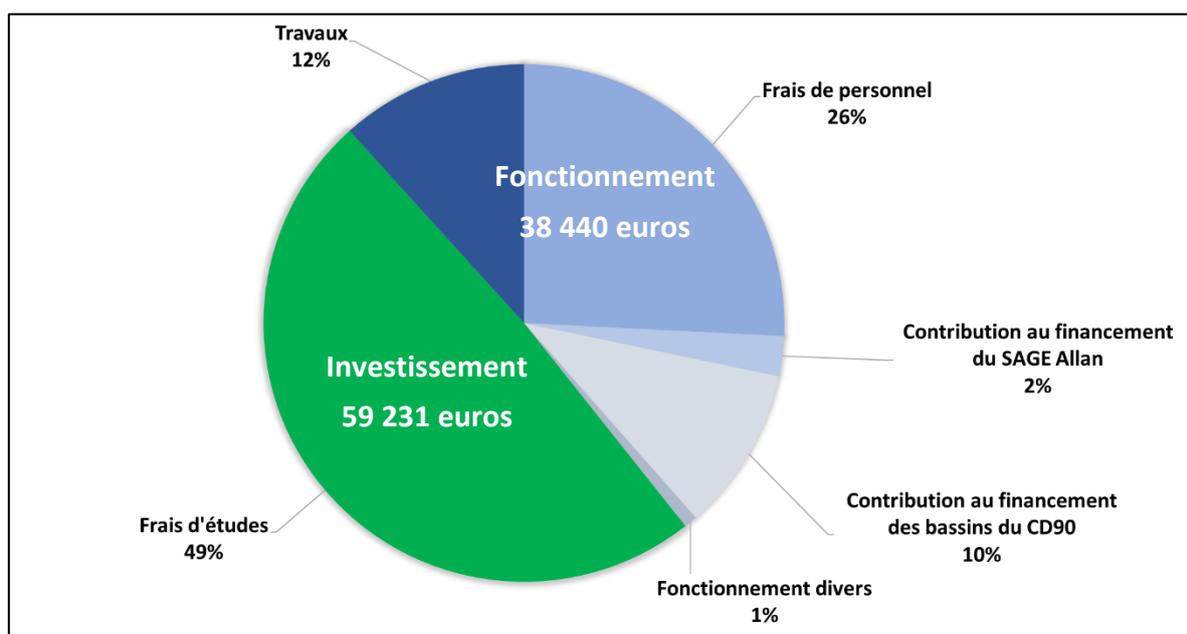
Le raisonnement à l'échelle du bassin versant de l'Allan est l'étape suivante de la gestion des milieux aquatiques. Celle-ci ne pourra être mise en place que par une gestion concertée de tous les acteurs, de l'amont à l'aval, comme ce fut le cas lors de la création des ouvrages de protection des crues de la Savoureuse.

Le budget de l'année 2020

Depuis 2018, le service GEMAPI est entièrement financé sur le budget général de la communauté de communes. Les résultats financiers de l'année 2020 sont les suivants :

En € TTC	Dépenses	Recettes = subventions	Résultat
Fonctionnement	38 440	0	-38 440
Investissement	59 231	17 301	-41 929
Total	97 671	17 301	-80 369

Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement :





LA GESTION DES DECHETS

Les déchets ménagers

La Communauté de communes des Vosges du sud adhère au SMICTOM de la zone sous-vosgienne qui gère la collecte et l'élimination des déchets ménagers. Le syndicat facture ses services à ses adhérents, qui chacun pour ce qui le concerne détermine les tarifs à l'utilisateur.

Conformément au règlement de redevance du SMICTOM, la facturation à l'utilisateur est établie sur les principes suivants :

- une part usager,
- une part fonction du volume du bac,
- une part variable à la levée (seuil minimum de 12 levées par an),

Le montant de la cotisation au SMICTOM pour 2020 s'élève à 1 816 596,20 € dont il convient de déduire 6 086,55 € qui seront restitués en 2021, soit un solde final de 1 810 509,65 €.

Tableau de synthèse des collectes de déchets par commune :

COMMUNES	Poids en kg			Déchèterie		
	OM	VERRE	COLLECTE SELECTIVE	NOMBRE D'APPORTEURS		POIDS MOBILE
				FIXE	MOBILE	
Anjoutey	66 660	18 280	37 520	2 106		
Auxelles-Bas	65 160	25 680	42 460	298	216	16 060
Auxelles-Haut	36 580	12 890	25 180	245		
Bourg s/Chatelet	12 620	9 760	6 700	530		
Chaux	178 940	40 340	84 840	463	198	19 590
Etueffont	179 980	97 340	117 580	5 684		
Felon	25 460	11 290	15 100	765		
Giromagny	540 060	179 990	264 020	2 053	988	79 100
Grosagny	49 960	17 880	32 720	1 275		
Lachapelle s/Chaux	69 880	19 680	39 080	196		
Lachapelle s/Rgt	62 760	32 230	37 340	1 127		
Lamadeleine Val des Anges	6 000	500	6 280	51	11	1 220
Lepuix	119 120	66 190	75 060	850	602	22 960
Leval	26 440	6 930	15 800	899		
Petitefontaine	26 000	12 590	16 620	547		
Petitmagny	33 720	16 650	20 860	1 101		
Riervescemont	12 740	920	7 980	34		
Romagny	37 400	0	21 560	980		
Rougegoutte	117 200	39 170	103 740	1 282	205	18 030
Rougemont-le-Château	243 840	52 820	106 780	6 218		
St Germain-le-Chatelet	55 420	21 550	31 380	1 834		
Vescemont	71 680	42 910	39 960	1 169		
TOTAUX	2 037 620	725 590	1 148 560	29 707	2 220	156 960

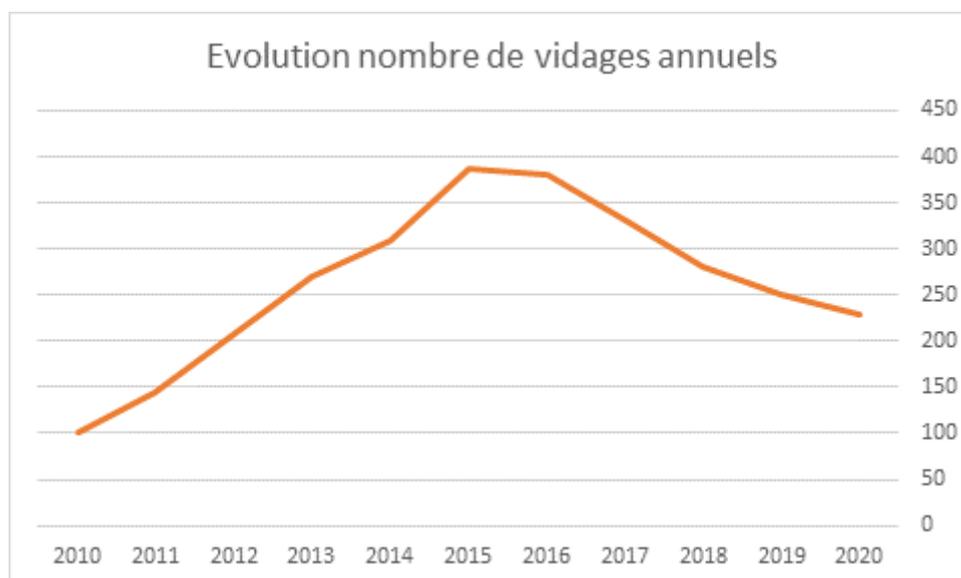
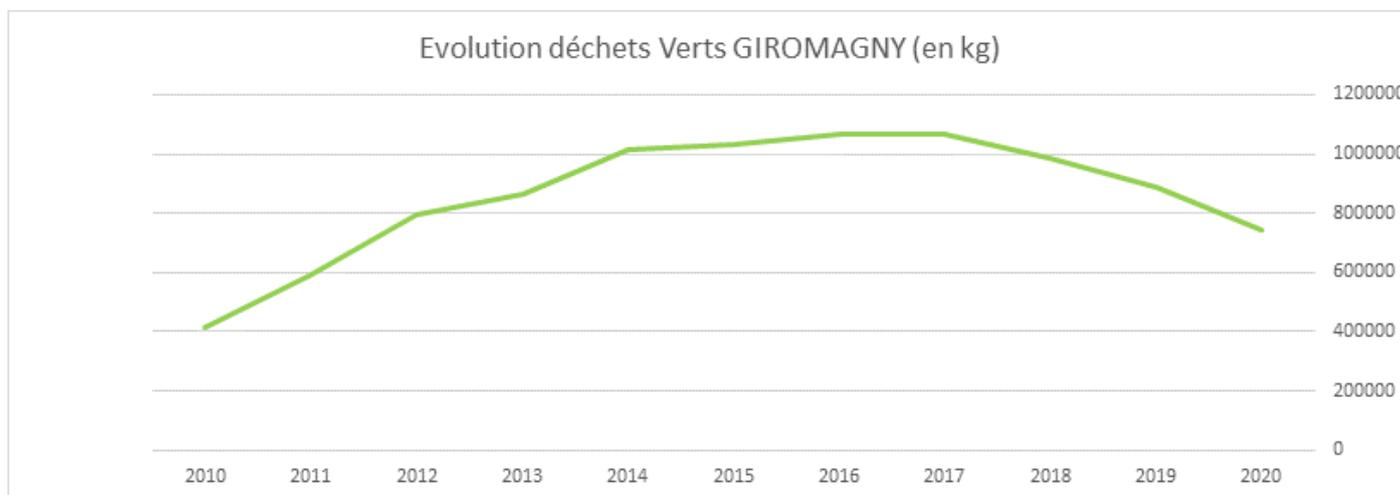
Les composteurs

Dans le cadre du programme local de prévention pour diminuer les déchets à la source, la communauté de communes s'est associée à la promotion du compostage individuel, démarche pilotée par le SMICTOM en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit en l'occurrence de proposer aux usagers un composteur à prix réduit. En 2020 Ce sont 41 composteurs qui ont ainsi été distribués. Leur répartition fut la suivante :

- bois : 14
- plastique : 18
- lombricomposteur : 9

Les déchets verts

La déchetterie située sur le site de la station d'épuration de Giromagny est ouverte au grand public (pas aux professionnels). En 2020, ce ne sont pas moins de 742,26 tonnes de déchets verts qui ont ainsi collectés, soit 229 bennes. La communauté de communes fait appel à un prestataire extérieur pour assurer le changement des bennes, La société Agrivalor a été mandatée pour assurer cette mission.





Convention avec Belfort Tourisme

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, l'association Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens étroits avec les établissements publics de coopération intercommunale du département (communautés de communes et communauté d'agglomération). Son ambition consiste à imaginer un partenariat structuré et cohérent avec la communauté de communes pour œuvrer collectivement au développement touristique et économique du territoire.

L'office de tourisme de Giromagny a été ouvert de mi-juin à mi-septembre et pendant les vacances d'hiver. Une mission complémentaire d'accueil, de communication et d'orientation est assurée à la Forge musée à Etueffont durant l'ouverture de la structure.

Belfort Tourisme assure des missions de promotion, d'animation pour le compte de la communauté de communes, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort. Elle accompagne également le développement de projets touristiques.

Fréquentation Point Info touristique des Vosges du Sud	2017	2018	2019	2020
Nombre de visiteurs cumulés	595	454	592	692
Belfort et département	293	208	328	413
Dont français	198	73	149	303
Dont étrangers	104	73	115	20
Demandes d'informations touristiques	72	12	59	32

Les visiteurs français provenaient à 55% du Territoire de Belfort, 6% du Grand Est, 3% de la Région BFC, 3% de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les éléments suivants caractérisent l'activité de l'office de tourisme de Giromagny en 2020 :

- la fréquentation est en hausse par rapport à 2019 : +16,19%,
- la fréquentation des locaux est en progression : +25,9%,
- la fréquentation française est en progression : +103%,
- en revanche, la fréquentation des touristes étrangers est en baisse : -82,6%.

Les demandes d'information se sont essentiellement portées sur :

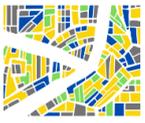
- les informations touristiques : 27%,
- la randonnée pédestre : 24%,
- les manifestations : 17%,
- le patrimoine et les musées : 13%,
- les ventes à la boutique : 10%.

Les visiteurs français provenaient pour 55% du Territoire de Belfort, pour 6% du Grand Est, 3% de la Région BFC et 3% de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les visites estivales dans les Vosges du sud

	VISITES	NB DE VISITEURS
JUILLET		
jeu 9/07	Sentier des mines de Giromagny + gouter terroir	9
vend 17/07	Entre chien et loup	19
jeu 23/07	Métier apiculteur	20
mardi 28/07	Chèvrerie Seidel	17
mer 29/07	Du crocus au safran	19
	TOTAL VISITEURS EN JUILLET	84
	MOYENNE VISITEUR / MOIS	16,8
AOUT		
jeu 6/08	Au pied du château du Rosemont	10
mardi 11/08	Plantes et traditions vosgiennes	18
mer 12/08	Brasseur Oxl	17
jeudi 20/08	Circuit des fontaines Giromagny + goûter terroir	9
mardi 25/08	Chèvrerie Seidel	15
	TOTAL VISITEURS EN AOUT	69
	MOYENNE VISITEUR / MOIS	13,80
TOTAL VISITEURS 2020		153

On remarque une progression de la fréquentation de 4,79% par rapport à 2019, ce malgré la crise sanitaire et la diminution de la jauge admissible de personnes lors des visites. Les locaux ne sont pas tous partis en vacances et ont ressenti le besoin de redécouvrir leur région.



Aide à l'immobilier d'entreprise

En vue de favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée sur son territoire, la communauté de communes est susceptible d'accorder, sous certaines conditions définies en 2018, une aide à l'immobilier d'entreprise prenant la forme d'une avance remboursable. Elle a par ailleurs conventionné avec la Région pour ouvrir à ses entreprises le bénéfice potentiel d'un soutien financier du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté. Par ailleurs, la CCVS conserve la possibilité d'intervenir de manière ponctuelle lors de certaines demandes.

En 2019, l'intervention de la communauté de communes s'est traduite de la manière suivante :

- extensions d'entreprises : deux avances remboursables de 10 000 € versées à M-Plus Group installé à Lachapelle-sous-Rougemont, ainsi qu'à la société MGR de Chauv,
- projet immobilier touristique : subvention de 1 000 € pour un gîte à Lachapelle-sous-Chaux.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain

En 2020, le programme d'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) est entré dans sa troisième année de plein exercice au sein de 8 communes. La crise sanitaire a conduit le dispositif d'OPAH-RU à s'adapter, pour que le conseil et l'accompagnement des projets de rénovation et d'amélioration de l'habitat se poursuive malgré tout.

Dans ce contexte contraint, une dynamique a été maintenue et 22 dossiers ont fait l'objet d'un suivi par URBAM conseil et d'une instruction par les services locaux de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Les dossiers se sont répartis comme suit :

- 17 dossiers de « propriétaires occupants » (PO) générant des travaux pour 257 816 € TTC,
- 5 dossiers de « propriétaires bailleurs » (PB) générant des travaux pour 1 018 501 € TTC.

Les travaux réalisés correspondent à l'isolation des murs, des combles, de la toiture, au remplacement de systèmes de chauffage, de fenêtres, ainsi qu'à l'adaptation de salles de bain.

Les 5 dossiers PB sont encourageants. Ils correspondent d'une part à un ensemble de 10 logements réhabilités, rénovés, puis remis sur le marché, et d'autre part à l'aménagement de 5 nouveaux logements.

L'ANAH, le Conseil départemental du Territoire de Belfort, ainsi que les caisses de retraite contribuent financièrement à la réalisation de ces investissements :

- les PO ont ainsi bénéficié de 134 159 € de subventions (ANAH : 124 385 €, conseil départemental : 4 500 € et Caisses de retraite : 5 274 €),
- les PB ont bénéficié de 216 794 € de subventions de l'ANAH.

Selon les projets, les taux de subventionnement varient entre 23% et 68% (pour un gain énergétique compris entre 25% et 81%) pour les PO et entre 20% et 39% pour les PB (pour un gain énergétique compris entre 55% et 77%).

Les prestations d'ingénierie effectuées par URBAM conseil pour permettre la prise de rendez-vous, les visites des logements, le suivi et l'instruction des dossiers s'élèvent à 58 116 € TTC. L'ANAH, la Banque des territoires et le Conseil

départemental apportent leur soutien financier pour un total de 35 414 €. La communauté de communes et la commune de Giromagny contribuent, à parts égales, pour un montant de 15 402 €.

Maintien à domicile

La communauté de communes est engagée aux côtés du Département du Territoire de Belfort et Territoire Habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie, locataires de Territoire habitat.

En 2020, elle a contribué pour 5 300 € à l'aménagement de quatre logements sis à Anjoutey, Etueffont, Giromagny et Rougegoutte). Pour trois d'entre eux, cela correspondait à d'adaptation de la salle de bain, tandis que le dernier foyer voyait l'installation de volets électriques.

L'aide aux entreprises

Les mesures de confinement et les fermetures administratives ont fortement impacté les entreprises, les commerces et les artisans. Cette situation a perduré tout au long de l'année 2020 avec seulement quelques périodes d'activité sans restriction.

Pour amoindrir les effets de ces mesures, des plans d'aides ont été mis en place : prise en charge du chômage partiel, fonds de solidarité national (FSN), prêt garanti par l'État (PGE), report de charges, etc. Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a souhaité compléter les mesures gouvernementales à travers des dispositifs adaptés.

Au cours du 1^{er} confinement, avec l'instauration d'un 3^e volet : le fonds de solidarité territorial (les volets 1 et 2 formant le FSN). Ce 3^e volet constituait la première coopération de cette nature entre le Conseil régional et les EPCI. Sa vocation fut d'apporter une aide aux entreprises et commerces en situation d'impasse de trésorerie et de refus de prêt bancaire. La communauté de communes a contribué à ce volet à hauteur de 15 350 € (1 €/hab.) permettant l'octroi d'une aide de 1 500 € aux entreprises éligibles.

Après la période estivale, le Conseil régional a proposé aux EPCI de prolonger cette coopération par l'instauration d'un soutien à l'investissement des entreprises de moins de 10 salariés. Celui-ci s'est matérialisé par la mise en place d'un pacte régional pour l'économie de proximité, reposant sur deux fonds : le fonds régional des territoires (FRT), géré par l'EPCI et le fonds d'avances remboursables pour la consolidation de la trésorerie (FARCT), géré par la Région via une régie.

La participation de la communauté de communes à ces deux fonds correspond à un montant global de 30 700 €. Elle a permis de constituer une première enveloppe de 92 100 € (CCVS : 1 €/hab. + Conseil régional : 6 €/hab.) au titre du FRT pour les entreprises du territoire. Le reconfinement décidé à partir du mois de novembre a conduit le Conseil régional à étendre le pacte régional. L'objectif a été de soutenir la trésorerie des entreprises subissant une perte de chiffre d'affaires. Une seconde enveloppe a ainsi abondé la première pour un montant de 46 050 € (CCVS : 1 €/hab. + Conseil régional : 2 €/hab.).

Concrètement pour les entreprises du ressort communautaire, les deux premières aides ont été allouées par le conseil à la fin de l'année 2020 : une aide à l'investissement et une aide à la trésorerie pour un total de 13 000 euros.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise permet de favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée. À ce titre, la communauté de communes intervient, sous forme d'une avance remboursable ou d'une subvention. La communauté de communes a par ailleurs établi une convention avec la Région pour autoriser cette dernière à intervenir en complément, ce champ relevant légalement du bloc communal.

En 2020, deux subventions de 1 000 € ont été octroyées pour la création de gîtes à Giromagny et Rievescemont.

Pistes et sentiers

La communauté de communes contribue au balisage et à l'entretien des sentiers dits d'intérêt communautaire qui ne sont pas inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.





Le service est composé de deux agents : un responsable de service pour 1 ETP et un demi ETP en complément.

Le contexte de la crise sanitaire a conduit le service à s'initier au télétravail. Durant le premier confinement, même si le gouvernement avait gelé les délais d'instruction, les dossiers ont continué à être traités et aucun retard n'a été constaté pour les pétitionnaires. Les mois suivants, le télétravail était maintenu, mais une présence quotidienne était également assurée.

Les différentes missions du service consistent dans :

1. l'instruction des demandes d'occupation du sol,
2. l'élaboration et le suivi des documents de programmation urbanistique propres au territoire intercommunal.

ADS

La mission principale du service réside dans l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Cela concerne :

- le certificat d'urbanisme (CU) : document d'information. Il en existe deux types, le certificat d'information qui donne les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné et le certificat opérationnel qui renseigne sur la faisabilité d'un projet,
- la déclaration préalable (DP) : autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à un permis de construire (exemple : extension d'un bâtiment existant, travaux modifiant l'aspect extérieur, constructions nouvelles ou changement de destination d'un bâtiment),
- le permis de construire (PC) : autorisation d'urbanisme qui s'applique à des constructions d'une certaine importance (plus de 20m² ou 40m² selon les cas), ainsi que pour certains changements de destination,
- le permis d'aménager (PA) : autorisation qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain, comme par exemple pour la création d'un lotissement, d'un camping ou d'une aire de stationnement,
- le permis de démolir (PD) : une autorisation nécessaire pour la démolition partielle ou totale d'une construction relevant d'une protection particulière ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire,
- l'autorisation des travaux (AT) : cela concerne les travaux qui portent sur un établissement recevant du public (ERP) et cela a pour objet de permettre à l'administration de s'assurer que les travaux envisagés sont conformes aux règles de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

En 2020, le service a traité 855 autorisations du droit des sols. Elle se répartissent comme suit :

COMMUNE	AT	PA	PD	CUA	CUB	PC	DP	TOTAL
Anjoutey	0	0	0	16	0	4	21	41
Auxelles-Bas	0	0	0	14	0	3	22	39
Auxelles-Haut	1	0	0	0	3	5	11	20
Bourg-sous-Châtelet	0	0	0	1	0	0	2	3
Chaux	0	0	1	35	3	8	37	84
Etueffont	2	1	3	0	3	11	44	64

Felon	1	0	0	9	1	4	5	20
Giromagny	1	1	1	0	4	10	73	90
Grosmagny	1	0	0	22	4	6	8	41
Lachapelle-sous-Chaux	1	0	2	0	3	4	23	33
Lachapelle-sous-Rougemont	1	1	1	11	3	4	7	28
Lepuix	4	0	5	27	1	6	22	65
Leval	0	0	0	14	0	4	1	19
Petitmagny	0	0	0	7	1	1	6	15
Riervescemont	0	0	0	3	0	2	2	7
Romagny-sous-Rougemont	0	0	0	5	3	0	4	12
Rougegoutte	0	0	2	23	9	11	19	64
Rougemont-le-Château	3	0	0	43	1	4	48	99
Saint-Germain-le-Châtelet	1	0	0	12	1	7	43	64
Vescemont	0	0	0	21	5	4	17	47
TOTAL	16	3	15	263	45	98	415	855

Dans le cadre de cette mission, les agents du service sont amenés à recevoir les demandeurs pour des préanalyses de dossiers ou pour répondre à des interrogations sur les dossiers traités. A ce titre, 47 personnes ont été reçues dans le cadre de rendez-vous avec le responsable de service (les rencontres en « présentiel » ont fortement diminué par rapport à 2019 du fait des conditions sanitaires).

Par ailleurs, le service est à la disposition des communes (élus et secrétariats) pour tout renseignement et conseil juridique, notamment dans le cadre de visites de terrain ou de contentieux.

Enfin, le service assure le suivi des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) : la communauté de communes qui est compétente en matière planification urbaine (PLU) dispose également du droit de préemption urbain. Ainsi, au moment de la vente d'un bien immobilier situé en zone urbaine ou à urbaniser, le notaire adresse à la commune et à la communauté de communes une DIA, pour s'assurer que l'une ou l'autre ne préemptera pas le bien. Le service urbanisme instruit ces demandes pour le compte de la communauté de communes.

Planification urbaine

En matière de planification, le service suit les procédures d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. En 2020, cela a consisté à mener en lien avec l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Lepuix. Ceci répondait à l'objectif d'implanter une antenne relais de téléphonie mobile, pour réduire une zone blanche. Bien que cette procédure ait été perturbée par les confinements successifs, elle a abouti en fin d'année.

Enfin, le service assure le suivi de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). En 2020, après que le conseil communautaire eut validé le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), la procédure d'élaboration a progressé sur de nouvelles thématiques, en s'appuyant sur un nouveau COPIL formé après le renouvellement des assemblées locales. Un travail important a été engagé sur le zonage et une commission PLUi a été mise en place au dessein de rédiger le règlement. Enfin, l'AUTB a significativement fait progresser la rédaction du

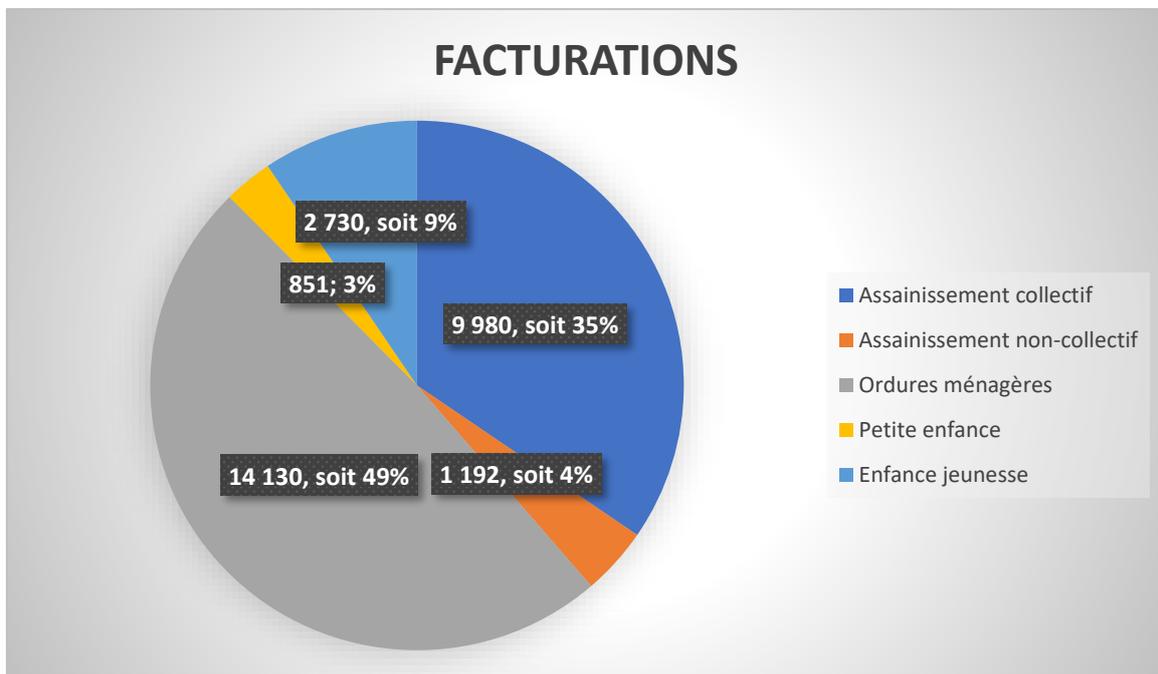
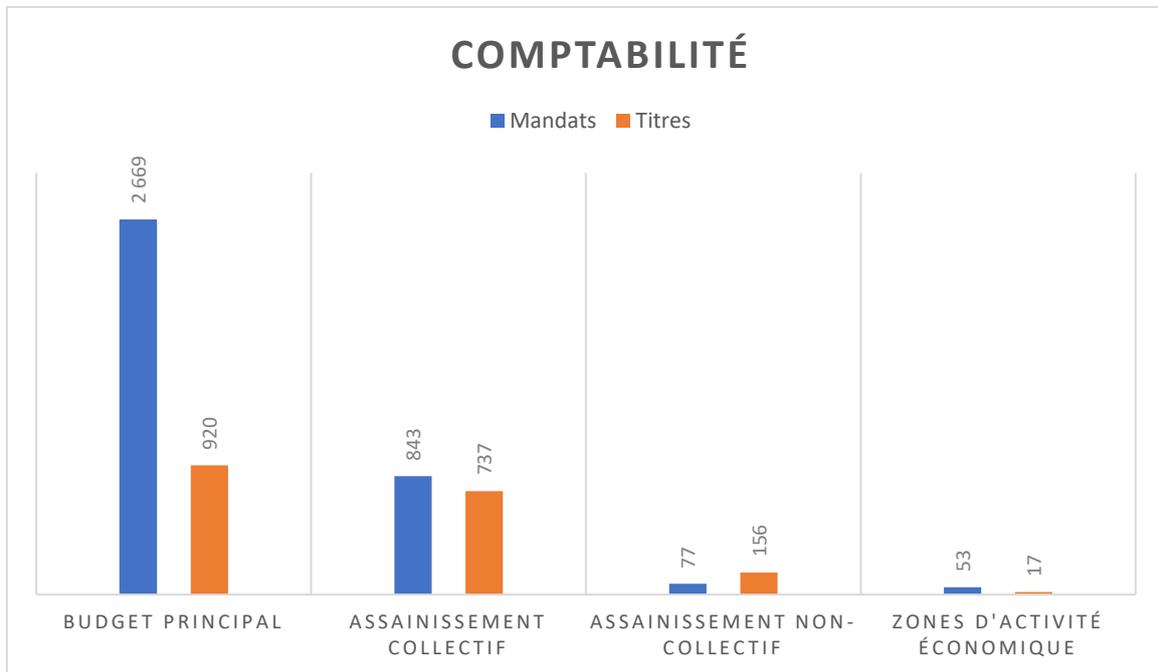
rapport de présentation (principales conclusions du diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement et les annexes).

Dans le contexte de restriction des interactions sociales, le travail de réflexion et de concertation qui s'attache à la confection du PLUi s'est matérialisé au travers de :

- 3 COPIL,
- 1 COPIL élargi,
- les premières rencontres avec les communes pour faire le point localement notamment sur le zonage,
- de nombreuses autres réunions de travail.



Finances – comptabilité – paies



Personnel

Effectifs

- Nombre d'agents au 31/12/2020 : 114 personnes, soit 88,47 ETP
- La communauté de communes et certaines communes ont parfois organisé des mises à disposition de leurs personnels respectifs qui interviennent alors pour la satisfaction des besoins de l'autre partie. Ceci a concerné 8 agents municipaux et 3 agents intercommunaux.

Organigramme

Voir page suivante

Gestion des carrières

- Nombre d'arrêtés : 162
- Nombre de contrats et avenants : 70

Formation

- Nombre d'agents partis en formation : 31 personnes
- Nombre de jours de formation : 70,5 jours

Paies

1339 paies ont été éditées

Absentéisme

- La globalité des absences des agents communautaires correspond à 2870 jours toutes causes confondues

Instances paritaires

- Nombre de comités techniques : 3
- Nombre de comité d'hygiène et de sécurité : 1

Volet social

Participation mutuelle

La collectivité a participé pour ses agents, à la prise en charge des cotisations aux mutuelles agréées. Cela a concerné 52 agents, soit 6 596,80 €

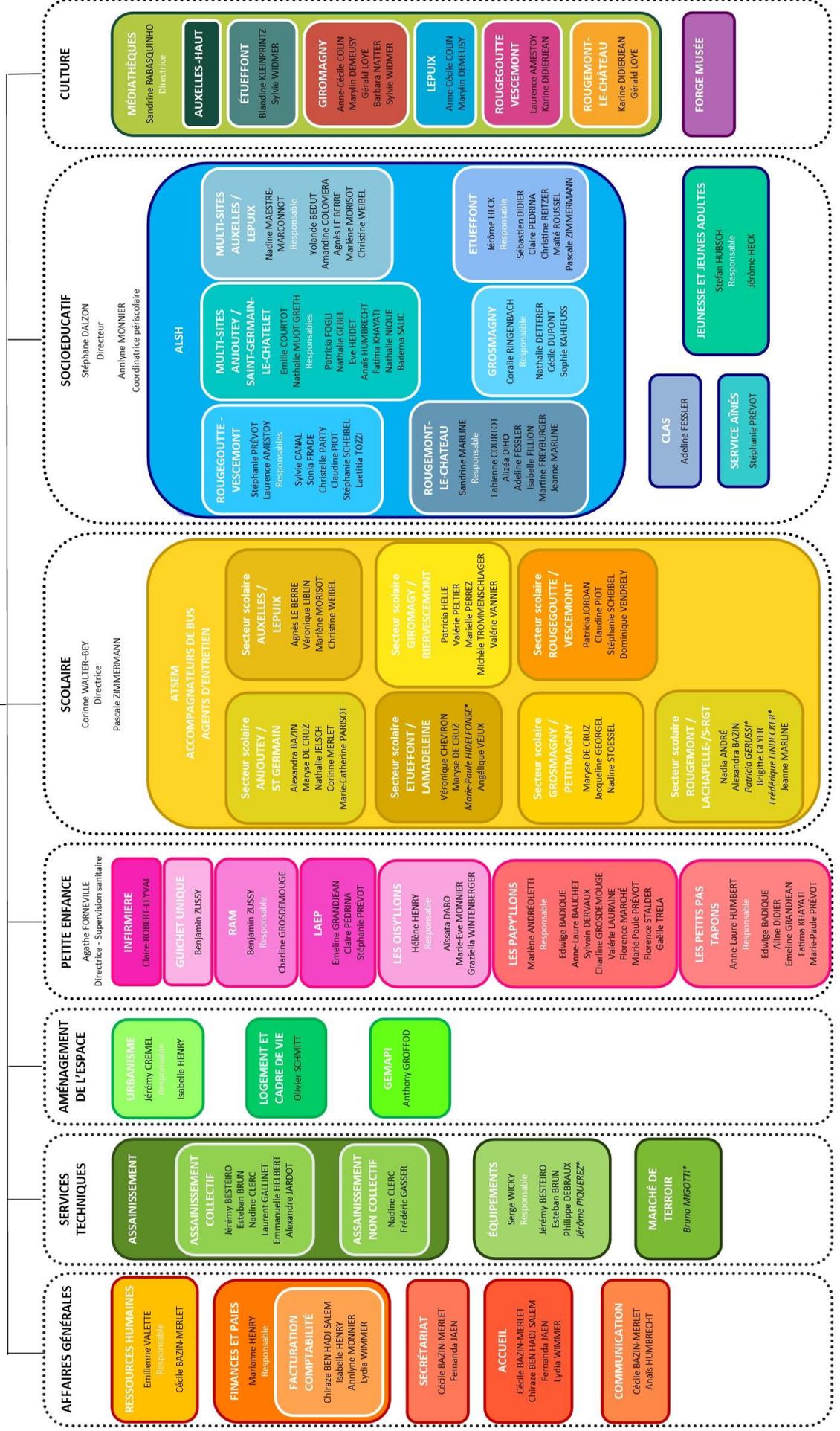
Comité national d'action sociale

La communauté de communes a contribué à hauteur de 25 259,85 € au CNAS. Cela concernait 122 agents et 11 retraités

PRÉSIDENT
Jean-Luc ANDERHUEBER

DIRECTION GÉNÉRALE
Directeur général des services : Emmanuel STEINER
Directrice générale adjointe : Estelle SCHMIDT
Directrice générale services techniques : Laetitia GELIN

* agents mis à disposition
N.B. : Cet organigramme ne fait pas figurer les bénévoles



ANNEXES

Compte administratif budget général

Compte administratif budget annexe assainissement collectif

Compte administratif budget annexe assainissement non-collectif

Compte administratif budget annexe zones d'activités économiques



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

**26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT**

 **03 84 54 70 80**

 **contact@ccvosgesdusud.fr**

www.ccvosgesdusud.fr

 **@vosgesdusud**